

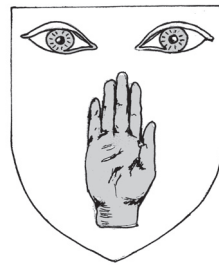


Armoiries
de Manduel

LOU PAPET

Numéro - 18 - Aout 2023 - Publication municipale et conviviale

Mandieulen



Blason
des Consuls

Vers une République !!!

EDITO

1846-1850

Sachons raison gardée et, humblement, à l'instar de nos grands penseurs discutons autour d'un banquet, comme par exemple celui de Platon et de répondre à cette question :

Qu'est-ce que l'Amour ? Et que l'ivresse des mots l'emporte sur le flacon.

Pour certains il est ce « rassembleur universel », pour d'autres il n'est « ni beau, ni laid » mais de l'usage que l'on en fait. La République alors, souffre-t-elle de ces considérations ?

Oui, si l'on en croit la misère qui s'accroît, le chômage, la colère qui gronde, les vols, la corruption, la spéculation, les exécutions, le commerce odieux fait sur le dos de pauvres gens car, « l'Amour vulgaire est égoïste et tyrannique »

Où si l'on en croit ces banquets républicains dans lesquels il s'agit d'échanger, ces nobles cœurs qui appellent à la charité, à plus de justice, qui sauvent leurs prochains, ces scientifiques qui œuvrent au bien-être de tous, ces clubs républicains dévoués à : « ...fortifier dans l'amour de la...patrie française » puisque « l'Amour honnête est serviteur »

Enfin, l'Amour est celui qui inspire les poètes, alors humblement osons la comparaison et remercions nos amoureux des beaux-mots messieurs Fournier, Arcas, Gaini et Trouillat pour toutes ces belles histoires de notre Histoire par amour pour notre village.

Isabel
ALCANIZ-LOPEZ
Conseillère municipale

Durant des siècles, la France fut un royaume jusqu'à ce que la révolution de 1789 y mette fin, du moins provisoirement ; d'autres gouvernements se sont succédés : la Convention, le Directoire et le Consulat clôturèrent le XVIII^e siècle et, dès le début du XIX^e le général Bonaparte, d'abord 1^{er} Consul a l'idée de poser sur sa tête une couronne d'empereur et devient Napoléon 1^{er} en 1804, une aventure qui s'acheva en exil à Ste-Hélène en 1821. Alors, ce fut la restauration des Bourbons ; on vit revenir sur le trône de France Louis XVIII pendant 10 ans, Charles X pendant 6 ans, auquel succéda Louis-Philippe en tant que roi des français, seulement pendant 2 ans. Après qu'on eût proclamé successivement deux ministères nouveaux, puis ensuite l'abdication de Louis-Philippe, la royauté de M. le Comte de Paris avec la régence de Mme la Duchesse



d'Orléans, la famille royale dût quitter les Tuileries et partir en exil en Angleterre. Alors la révolution installe un gouvernement provisoire, des élections sont organisées en décembre 1848 et Louis Napoléon Bonaparte est élu président de la République, pas pour longtemps, car le 2 décembre 1852, il deviendra empereur sous le nom de Napoléon III, grâce à son coup d'état.

Dans cette première moitié du XIX^e siècle, les nombreux changements de régime et la succession d'occupants du trône ont solidement ébranlé l'économie de la France. On parle aussi en 1847 de corruption de fonctionnaires publics dans les plus hautes sphères de l'Etat. Certains ministères, et pas des moindres sont ébranlés ; celui de la guerre et de la marine démissionnaires. Celui des finances destitué. On peut lire à la une du journal la « Gazette du Bas-Languedoc » du 13 mai 1847 : « Vienne un pouvoir honnête et moral, viennent des hommes nouveaux qui sortent de l'ornière fangeuse jusqu'à ce jour battue par leurs devanciers ! On parle d'un jeune parti conservateur : Nous l'attendons à l'oeuvre ! ».

Le chômage vient accentuer l'état de misère. Toutes les provinces sont atteintes ; dans le Gard, l'artisanat qui en souffre le plus est le tissage de la soie, de nombreux tafetassiers pensent monter dans la capitale pour y trouver du travail, pourtant la situation n'est pas meilleure à Paris qu'en province ; à Nîmes on a même ouvert un atelier de charité pour aider les familles dans la misère. Le Préfet en arrive à interdire toutes les demandes de passeport pour se rendre dans la capitale (pour aller d'une ville à l'autre il était besoin de ce document dûment signé au départ et contrôlé à l'arrivée). On en vient aussi à interdire dans les prisons certains travaux confiés à des prisonniers et notamment le tis-

sage. La France est exsangue, on peut lire dans la « Gazette du Bas Languedoc » du 8 janvier 1846 :

« Si nous sommes bien informés, plus de deux cent cinquante millions ont été dévorés cette année en sus du budget, et sans autre moyen de couvrir le déficit que les réserves de la caisse d'amortissement qui ne font pas la moitié de cette somme. »

« Il faudra de nouveaux impôts ou de nouveaux emprunts. On s'attend à des expédients ruineux et onéreux ; à cet égard, l'imagination de nos hommes des finances n'est jamais dépourvue, quoiqu'à vrai dire, il faudrait pour mettre un peu d'ordre et d'économie dans les affaires, moitié de soins, de peines et de combinaisons que n'exige leur gaspillage. »

Rien ne va plus en haut lieu. Louis-Philippe s'est entouré de ministres banquiers et ce gouvernement travaille surtout sur le développement économique. Mais le progrès de l'industrialisation porte un coup à la classe ouvrière qui n'en retire aucun bénéfice. Et c'est la classe bourgeoise qui s'enrichit ; le nimois François Guizot alors président du Conseil peut bien proclamer : « Enrichissez-vous », mais la misère s'accroît dans la population ouvrière et le mécontentement s'installe. Dans de nombreux journaux, le gouvernement est accusé de corruption.

La situation continue à se dégrader, pas seulement en France, mais aussi dans de nombreux pays d'Europe, même en Suisse. Dans le monde paysan la situation s'aggrave, le vin est déjà taxé et un député suggère qu'il vaudrait mieux frapper d'un impôt les objets de luxe que de continuer à surcharger de droits énormes les produits de première nécessité. Les récoltes de blé et autres céréales s'appauvrissent, ce qui déclenche l'augmentation du prix du pain, le stockage et

la spéculation ; une maladie atteint les pommes de terre, ces deux produits sont pourtant à la base de l'alimentation et pas seulement du peuple. Dès le début de l'année 1847, Louis-Philippe, roi des français, à la lecture du rapport du ministre secrétaire d'état de l'agriculture et du commerce, prend conscience de ce problème et interdit jusqu'au 31 juillet 1847 l'exportation du blé, des légumes secs, des pommes de terre, des châtaignes, des marrons, ainsi que de leur farine. Le mécontentement de la classe ouvrière et paysanne s'accroît, on craint la disette ; dans le centre de la France, l'anéantissement de la récolte de seigle va pousser les habitants vers la misère ; nombreux seront ceux qui devront vivre de la charité. La situation est très tendue, des villageois ont même arraisonné sur la Loire des bateaux transportant de la farine, le chargement est mis au pillage. Les journaux de province, à prix égal, se sont mis au diapason des journaux parisiens. On a pu lire dans l'un d'eux : « Le pays est profondément dégoûté, fatigué du spectacle qui s'offre à ses yeux dans les hautes régions de la politique ; qu'il est las et découragé, qu'il s'irrite de voir l'usage que font les représentants du mandat qui leur est confié. »

LA RÉVOLUTION EST EN MARCHE

Cette année là, François Guizot essaye de ramener le calme, mais certaines de ses réformes, surtout électorales, ne sont pas bien vues par l'opposition. Une parade est trouvée pour contrer le gouvernement : pas question de manifestations exubérantes dans les rues non, mais l'organisation de banquets amicaux où chacun pourra prendre la parole et émettre ses idées, en particulier sur la réforme électorale. Le premier a lieu à Paris

le 9 juillet 1847, l'opposition présente ensuite ses requêtes au gouvernement qui fait la sourde oreille. Un autre banquet est prévu à Paris pour le 19 août, il est interdit le 17 par le préfet. Les organisateurs le reconduisent pour le 22, c'est alors François Guizot qui s'y oppose. C'en est trop, le mécontentement descend dans les rues de Paris, la classe ouvrière est vite rejointe par des centaines d'étudiants. La Garde Nationale refuse de disperser les manifestants et crie : « Vive la réforme ». Louis-Philippe se rend enfin compte de la situation, il renvoie Guizot.

Le 23 février 1848, dans les rues, le peuple crie victoire, mais la situation étant jugée menaçante, un bataillon ouvre le feu, il y a des blessés et même des morts. Les armureries sont dévalisées et, dans les rues s'élèvent des barricades..... C'est la Révolution.

La nouvelle se répand rapidement à travers la France. Aux événements parisiens vont se succéder des émeutes dans les campagnes et notamment dans le Gard (voir les pages 6 et 7), qui connaîtra lui aussi de nombreux banquets et des révoltes parfois sanglantes.

UN GOUVERNEMENT PROVISOIRE

La Révolution est accomplie, complète et radicale. Les proclamations du nouveau régime sont largement diffusées par les journaux nationaux.

De grands événements viennent de s'accomplir. Un gouvernement provisoire est établi. L'ancien gouvernement est tombé comme sont tombés ses prédécesseurs, pour avoir compris son intérêt et son devoir, une année, un jour, une heure trop tard.

Le gouvernement provisoire adopte et veut la forme démocratique et républicaine. Un ministère est nommé dans lequel on trouve quelques noms connus pour leur attachement au changement de régime : LAMARTINE, affaires étrangères, LEDRU ROLLIN, intérieur, le nimois CRÉMIEUX, justice CARNOT, instruction publique.

Lamartine avait baptisé d'avance d'un nom impérissable la Révolution prodigieuse qui vient de s'accomplir et dont le souffle puissant a balayé à la fois le sol de France, la contre-révolution et l'antique monarchie. La Révolution de février 1848 s'appellera dans l'histoire la Révolution du mépris.

Dans la capitale, les télégraphes ont fonctionné afin de diffuser l'importante nouvelle dans toute la France, via les Préfectures. En ce qui concerne le Gard, M. Pierre-Emile Teulon est nommé Commissaire du Gouvernement provisoire, avec les pouvoirs les plus étendus pour maintenir l'ordre dans le département, et prendre toutes les mesures propres à assurer le concours de la population au nouveau gouvernement.

Manduel : Administration

ELECTION DU MAIRE ET DE L'ADJOINT

Sous la Royauté

Séance du 18 octobre 1846

Réunis à la maison commune pour élire Antoine Hugues aux fonctions de maire de Manduel, M. Maigre Jean Rivet, conseiller municipal, premier inscrit sur la liste donne lecture de l'arrêté de M. le Préfet :

AU NOM DU ROI

Nismes, le 6 octobre 1846, nous préfet du département du Gard, chevalier de la légion d'honneur, arrêtons :

1) Monsieur Hugues Antoine, membre du conseil municipal de la commune de Manduel est nommé maire.

2) Il sera procédé à son installation dans la forme accoutumée. La remise des papiers et archives de la mairie aura lieu ainsi qu'il est prescrit sur la circulaire du 11 septembre 1819.

3) Le présent arrêté sera adressé à M. le Préfet chargé d'en assurer l'exécution.

En conséquence M. Maigre Jean Rivet invite M. Hugues Antoine Marie à prêter serment comme suit : *« Je jure fidélité au Roi des français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume »*; ce qu'il a fait et a été, dès lors, dans ses fonctions de maire de Manduel.

Ensuite M. Eyssette Henry, membre du conseil municipal est nommé adjoint au maire, et a ensuite prêté serment.

ELECTION DU MAIRE ET DE L'ADJOINT

Sous la République

Le Citoyen Maigre Rivet, premier inscrit au tableau des conseillers est désigné pour remplir les fonctions de scrutateur, les citoyens Rainaud Jean, Hugues Jean Antoine, Nicolas Jean étant le plus âgé, et Imbert Grange secrétaire comme le plus jeune.

Le président annonce au conseil que conformément à la circulaire du préfet, le maire et l'adjoint seront successivement élus par bulletin secret et individuel.

Que chaque bulletin ne devra porter qu'un nom et que dans le cas où un bulletin en contiendrait plusieurs, il ne serait tenu compte que du nom inscrit le premier. Le président a ensuite annoncé que le scrutin était ouvert, que l'appel des conseillers allait commencer et que celui qui atteindrait la majorité serait proclamé maire de Manduel.

Quatorze conseillers ayant répondu à l'appel et voté, le président a annoncé que le scrutin était clos et qu'il allait être procédé au dépouillement. Le citoyen Bertaudon Roux ayant obtenu 12 voix, la majorité absolue, a été proclamé par le président, maire de Manduel. Ensuite le président a annoncé que l'élection de l'adjoint allait avoir lieu. Le citoyen Imbert Grange ayant obtenu 12 voix a été proclamé adjoint au maire de Manduel.

HISTOIRES DE PAIN

Le 13 février 1848

A cette séance, le maire prend la parole :

« Messieurs, depuis fort longtemps nous ne voyons fabriquer dans la commune de Manduel que trois qualités de pain désignées sous les noms de Terre, à l'instar de Beaucaire,

pain rousset de forme ronde et de forme longue à l'instar de la ville de Nîmes.

Depuis longtemps aussi, les boulangers de la commune étaient dans l'habitude de se conformer pour le prix, la forme et le poids de ces diverses qualités de pains aux usages en vigueur dans les villes précitées et chaque fois que le besoin d'augmenter ou de diminuer l'exigeait, l'autorité se procurait le tarif des villes ci-dessus nommées afin que les boulangers de la commune eussent à s'y conformer. Qu'arrive-t-il aujourd'hui ? C'est que les boulangers de la commune de Manduel trouvant le tarif de la ville de Beaucaire trop bas, vendent depuis deux mois le pain Terre 7,50 centimes le kilogramme en dessus du taux fixé par cette dernière ville. Donc à la suite de cette contravention à l'arrêté du 8 janvier dernier j'ai été forcé de déclarer un procès verbal entre les 13 et 20 du même mois, pour avoir vendu du pain au-dessus de la taxe légalement faite.

Depuis cette époque les boulangers de la commune ont adressé une pétition à M. le Préfet, afin d'être autorisés à ne suivre que le tarif de la ville de Nîmes comme étant celui de leur arrondissement.

« J'ai l'honneur de vous soumettre la pétition des boulangers de la commune de Manduel, ainsi que les annotations que M. le Préfet a bien voulu y faire afin d'engager le conseil municipal à présenter son projet de règlement qui déterminerait d'une manière qu'il convient de laisser fabriquer dans la commune de Manduel :

« Art. 1) Le conseil municipal arrête qu'il sera fait un projet de règlement sur l'exercice de la boulangerie dans la commune de Manduel qui déterminera la forme, le poids et la qualité du pain.

« Art.2) Le présent projet de règlement sera adressé à M. le Préfet qui à son tour le soumettra à M. le Ministre afin d'être rendu exécutoire. »

Le 14 avril 1848

Le conseil municipal de la commune de Manduel, dûment convoqué par le maire en vertu de l'autorisation à lui accordée par le Commissaire extraordinaire du gouvernement provisoire dans le Gard, en date du 12 courant, s'est réuni dans la maison commune, lieu ordinaire de ses séances.

Le maire dit que par suite de l'épidémie qui a régné pendant près de deux mois à Manduel, plusieurs familles se trouvant dans une misère extrême, il est de la plus haute importance de s'occuper immédiatement du sort de ces personnes à qui il a été refusé du pain par les boulangers. Soit que le refus soit fondé sur la difficulté qu'ils éprouvent eux mêmes à se procurer les fonds nécessaires pour faire leurs achats au comptant, soit qu'ils tiennent à toute autre cause, toujours est-il que le conseil doit prendre en considération les besoins pressants de plusieurs familles indigentes et aviser aux moyens de leur procurer des aliments.

En conséquence et pour arriver à ces fins, j'ai l'honneur de vous exposer, que connaissant les faibles ressources de la commune et celles du Bureau de Bienfaisance étant presque nulles, j'ai demandé à M. le Commissaire extraordinaire du gouvernement provisoire dans le Gard, l'autorisation d'assembler le conseil municipal afin de nous occu-

per du sort de nos malheureux et lui expose que la seule ressource dont nous puissions disposer était l'obtention du revirement de la somme de 1.000 francs portée au budget que nous aurions à accorder.

Le conseil ayant écouté l'exposé de M. le Maire et connaissant la misère où sont plongées plusieurs familles par suite de l'épidémie, sur l'autorisation accordée à M. le Maire d'assembler le conseil arrête :

Art 1.) Une somme de 300 fr. sera extraite du chiffre de 1.000 fr. portée au chapitre 5 des dépenses extraordinaires pour servir au soulagement de ces malheureux.

Art 2.) Une commission composée de M. Boyer, Riffard et Audibert sera chargée d'inscrire sur un registre le nom des personnes qui se présenteront afin de faire une juste répartition des secours qui devront être accordés.

Art 3.) Des bons de pain seront délivrés et signés par les trois membres composant la commission de charité sur les trois boulangers de Manduel dans une égale proportion et ne pourront servir que pendant sept jours.

CIMETIÈRE

Séance du dimanche 16 septembre 1849.

Plusieurs familles de Manduel désirant honorer la mémoire de leurs devanciers sollicitent la commission du cimetière du terrain nécessaire à l'érection d'un tombeau.

Attendu qu'il est du devoir de l'autorité locale de régler la police de ce lieu respectable ;

Attendu qu'il convient de donner un titre aux familles qui veulent ainsi honorer leurs aïeux ;

Délibère :
Art. 1) Un espace de terrain de trois mètres de longueur le long des murs nord, est et ouest sera réservé pour être concédé à ceux qui demanderont à construire des tombeaux.

Art. 2) Les concessions de terrains dans le cimetière seront à l'avenir, divisées en trois classes :

1) concessions perpétuelles ;
2) concessions trentenaires ;
3) concessions temporaires ;

Aucune concession ne pourra avoir lieu qu'au moyen du versement d'un capital qui sera pour chaque classe calculé par mètres à raison de 30 fr. pour les concessions perpétuelles, 20 fr. pour les trentenaires, 10 fr. pour les temporaires dont deux tiers au profit de la commune et un tiers au profit des pauvres ou du Bureau de Bienfaisance. Les concessions trentenaires seront renouvelables indéfiniment à l'expiration de chaque service moyennant une nouvelle redevance qui ne pourra pas dépasser le taux de la première.

Les concessions temporaires seront faites pour quinze ans de plus et ne pourront être renouvelées.

Art 3.) Les concessionnaires seront tenus de se conformer à l'ordre qui sera établi et qui consistera à placer les premiers tombeaux à droite et à gauche de la porte d'entrée placée au nord jusqu'à ce que ce côté soit entièrement concédé.

Art 4.) En cas de translation du cimetière les concessionnaires auront droit d'obtenir dans le nouveau cimetière un emplacement égal en superficie au terrain qui leur avait été concédé et les restes qui y avaient été inhumés seront transportés

aux frais de la commune.

Art 5.) Aucune inscription ne pourra être placée sur les terrains tumulaires ou monuments funèbres sans l'approbation du maire.

UNE VRAIE ÉCOLE

Voilà un nouveau projet qui connaîtra plusieurs rebondissements, un véritable feuilleton.

Lors de la séance du 8 novembre 1846, le maire propose au conseil municipal d'abandonner le projet de faire des réparations dans la mairie/école pour loger les frères enseignants. Deux solutions sont à étudier : la construction d'une école nouvelle ou le réaménagement de la mairie/école. Mais tout d'abord il faut considérer les moyens financiers dont dispose la commune.

Le dimanche 12 septembre 1847, les frères enseignants logés dans la mairie n'ont cessé de se plaindre, ce qui valut le déplacement du préfet à Manduel. Le maire propose l'achat de la maison Sabatier au quartier Gaiardin, pour la somme de 12.000 francs. Un conseiller fait remarquer que cette maison n'est pas centrale, et qu'il faut consulter les pères de famille qui, déjà se plaignent de l'éloignement de cette maison. Autre proposition « acheter l'emplacement du four en y joignant la maison de Deyna, le passage de Bonnaud et le jardin de Hugues Fortuné, par ce moyen, si le projet était adopté, le four disparaîtrait de la place qu'il dépare et l'école serait centrale ». Le maire fait remarquer que ce dernier projet serait plus coûteux, la dépense totale s'élèverait à 18.500 fr. Le conseil municipal procède au vote : 4 voix pour le projet Sabatier dont deux avec condition ; 9 voix pour le projet sur l'emplacement du four au milieu de la place. C'est ce dernier projet qui est retenu. Deux mois plus tard, revirement de situation suite à une lettre de M. le Préfet. Nouvelle proposition, M. Flandin consent à vendre une partie de son jardin de 22 ares et 7 centiares pour la somme de 2.250 fr.

Le 16 janvier 1848 le maire fait dresser un procès verbal d'estimation et un mesurage du jardin Flandin par M. Henry Eyssette, géomètre expert. Il soumet aussi lors de cette séance du conseil municipale plan et devis de la nouvelle école de garçons dressés par M. Bourdon, architecte du département. Tout est accepté à l'unanimité par les conseillers municipaux.

Le projet d'une nouvelle école pour les garçons est toujours en suspens. Lors de la séance du 24 novembre 1850 le maire fait part d'un courrier de M. le Supérieur des Frères Maristes, chargés de l'enseignement primaire des garçons que, si d'ici les Pâques prochaines il n'était pas pris des mesures pour loger convenablement ces frères, ils quitteraient Manduel. « La population de Manduel doit-elle être consultée à ce sujet : 7 voix pour et 6 voix contre. Il sera demandé à M. le Préfet un arrêté qui nommera le commissaire chargé de cette enquête ».

En attendant le dénouement de ce projet, depuis l'année 1847, voilà comment fonctionne l'école primaire :

Les enfants de 2 ans à 5 ans sont reçus dans la salle d'asile et payent 75 centimes par mois. Les enfants de 5 ans jusqu'au jour où ils reçoivent les premiers éléments d'écriture : 1 franc. Les enfants de 3e catégorie, lec-

ture et calcul : 1,25 fr.

Quant aux enfants qui doivent recevoir l'instruction gratuite, ils sont au nombre d'une dizaine et définis par le maire et le curé au sein des familles indigentes.

LES CHEMINS

Le 6 novembre 1848

Prolongement de la rue de la Soeur (actuelle rue de la Paix)

La partie du levant du village n'a pas de communication en ligne droite avec l'ancien chemin de Bellegarde qui conduit à une partie notable du village et que pour y arriver, on est obligé de faire un long détour dans la partie au couchant du village. Il importe d'ouvrir une voie directe entre le centre du village et l'ancien chemin de Bellegarde. Cette voie est trouée naturellement par la rue qui s'ouvre sur la place de l'Allée et se termine devant le jardin de M. Edouard Flandin.

En effet pour mettre cette rue en communication avec l'ancien chemin de Bellegarde, il n'y a qu'à la prolonger en ligne droite à travers le jardin de M. Eouard Flandin et la terre de M. Mathieu Mazoyer sur une longueur d'environ 100 mètres et une largeur de 5 mètres

Chemin de Marguerittes

Il existait autrefois un chemin vicinal qui conduisait de Manduel à Marguerittes et qui était d'une grande utilité pour l'exploitation d'une partie notable du territoire de la commune. Par une cause difficile à comprendre, d'un côté cette voie publique est devenue impraticable sur plusieurs points depuis Manduel jusqu'à la grande route, faute de réparations, et d'un autre côté elle a cessé d'être portée non seulement sur l'état de classification des chemins vicinaux, mais encore sur la classification des chemins ruraux.

Ce chemin est tellement nécessaire à l'exploitation d'une partie notable du territoire de Manduel que les habitants ont continué à s'en servir malgré son état de détérioration, grâce à l'esprit de tolérance des propriétaires riverains qui ont souffert jusqu'ici du passage sur leurs terres respectives aux points où le chemin était impraticable. Il importe donc de rétablir et réparer le chemin sur une largeur de 5 mètres jugée convenable.

Chemin du Pont du Clos

Avant d'arriver au chemin rural du pont du clos, il existe une rue incomplète. Déjà plusieurs maisons existent sur les deux côtés, et d'autres vont s'y construire. Le moment est donc venu de donner à ces constructions un alignement sur la rue même en lui donnant la même largeur de 5 mètres. Il est convenable d'une part de coordonner cet alignement, de pratiquer des terrassements et le nivellement du sol, et enfin de faire exécuter un empierrement. Considérant que les travaux dont il s'agit sont utiles, non seulement en eux-mêmes, mais encore au point de vue du travail à procurer aux travailleurs pendant la saison rigoureuse de l'hiver.

L'EAU CHANTAL est recommandée par la chimie comme seule efficace pour teindre à la minute, en toutes nuances et pour toujours les CHEVEUX et la BARBE. Prix 6 fr.

Al Nîmes chez Perrin Conte, parfumeur, 23, rue de l'Aspic.

Chez nos voisins, chez nos voisins, chez nos voisins,

**BAINS DE MER DU GRAU DU ROI
PRÈS D'AIGUES-MORTES**

Le bel Hôtel du Grau-du-Roi, tenu précédemment par M.Durand, et actuellement par M. Rouverol, offrira cette année aux baigneurs toutes les commodités, tous les agréments que les soins les plus empressés et le service le mieux ordonné peuvent offrir à la société nombreuse et choisie qui s'y donne annuellement rendez-vous à la saison des bains.

L'hôtel, restauré à neuf, renferme des logements nombreux et jouissant d'aspect varié, il y aura table d'hôte bien et abondamment servie. L'on traitera de gré à gré pour les enfants au-dessous de 10 ans et pour les domestiques.

Existence confortable, économie, propreté, prévenance, distractions multipliées, tout ce qui tient aux nécessités et à l'agrément se trouvent réunis dans le magnifique hôtel que M. Rouverol ouvre cette année.

AIGUES-MORTES. - Le gros temps qui règne en mer depuis quelques jours sur nos côtes a occasionné des accidents graves. Dans la journée du 22 courant, le paquebot à vapeur français La Pauline, faisant le service d'Aigues-Mortes à Marseille, a été jeté sur les sables de la plage.

Le bâtiment était parti avec 6 passagers, il a échoué sur la pointe de Beauduc, entre Arles et les Saintes-Maries par un temps affreux, pareil à celui qui règne à Nîmes depuis deux ou trois jours. La violence du vent était extrême ; ne pouvant résister, il a été contraint de céder à sa puissance. On n'a eu à regretter aucun sinistre. Les passagers, ainsi que l'équipage, on été sauvés avec beaucoup de peine. On espère aussi pouvoir sauver la machine. La coque est dans un état de dégradation complète.

ARAMON. - Le sieur Savoya Jean, agriculteur de la commune d'Aramon, allant chercher des pierres à Beaucaire, a voulu passer le gué du Gardon qui est près de Montfrin malgré la violence du vent qui soufflait et le volume de la rivière. Arrivé au milieu avec ses deux mules, il a été entraîné par la rapidité du courant. Ses deux mules ont péri et il n'a pu se soustraire à une mort inévitable que par l'effet du hasard.

BELLEGARDE. - La foire des bêtes à laine, qui a lieu chaque année à Bellegarde le 15 octobre, se tiendra désormais sur la nouvelle place acquise par la municipalité.

BOUILLARGUES. - Un éboulement s'est produit dans les travaux d'un puits situé dans la maison du sieur Raymond Mourier, maçon. Ce propriétaire était occupé à recréuser un puits avec le sieur Durand, son ouvrier, lorsqu'un éboulement subit est venu les ensevelir sous une masse de terre et de décombres d'environ 8 mètres d'épaisseur. Quelques planches entraînées par l'éboulement ont heureusement permis aux deux malheureuses victimes de respirer dans ce sépulcre où elles étaient ensevelies vivantes. L'autorité municipale avertie s'est hâtée de se transporter sur les lieux à l'effet d'aviser aux moyens à prendre pour venir en aide aux deux malheureuses victimes de cet événement. Les sieurs Roussel Etienne et Roque, tous deux pères de famille de cinq enfants, ne consultant que leur courage, descendirent dans le puits, et après des efforts inouïs, pendant un travail de trois heures, parvinrent à délivrer Mourier et Durand. La reconnaissance de la population de Bouillargues et la satisfaction d'avoir fait une bonne action a été la première récompense de l'honorable et courageuse conduite des sieurs Roussel et Roque.

Malgré les fortes contusions occasionnées par la chute des sieurs Mourier et Durand, on a tout lieu d'espérer que leur guérison sera très prochaine.

COURBESSAC. - Dimanche soir, des troubles ont éclaté dans le hameau de Courbessac commune de Nîmes, à l'occasion d'un charivari M. le Commissaire de police et ses adjoints ont été maltraités, un prisonnier leur a été enlevé par violence et rébellion.

Ces faits demandent une répression sévère et immédiate. Dès le lendemain matin, à la pointe du jour, une compagnie de voltigeurs prenant possession du hameau de Courbessac, M. le Colonel remplissait les fonctions du commandant de département s'y est rendu en personne ; M. le Maire revenu depuis quelques jours parmi nous, est arrivé aussi avec la gendarmerie à cheval.

Cinq prisonniers on été conduits à Nîmes et écroués à la Maison d'arrêt. Tout est maintenant rentré dans l'ordre et ces troubles assez graves, quoique provenant d'une cause bien futile, ont rapidement disparu devant l'attitude sévère de l'autorité.

GRAU-DU-ROI. - Par arrêté du citoyen Commissaire extraordinaire du Gouvernement dans le Gard, le Grau-du-Roi, hameau de la commune d'Aigues-Mortes, s'appellera désormais le Grau-d'Aiguesmortes.

MARGUERITTES. - Une scène bien touchante a signalé la réunion des électeurs de Marguerittes. Plusieurs communes étaient déjà arrivées dans le chef lieu en bon ordre, en silence, drapeaux déployés et ayant à leur tête leur curé respectif. Bientôt des chants religieux se font entendre au loin, c'est le Veni Creator qu'ont entonné des voix mâles et assurées. La foule se presse et l'on voit apparaître à la tête de la bonne paroisse de Cabrières, un saint prêtre, un vieillard honorable, débris de l'ancienne révolution, M. l'Abbé Pages, nonagénaire, porté plutôt que soutenu par ses paroissiens, tenant d'une main son bréviaire et de l'autre sa carte d'électeur, s'avancait lentement à travers la foule empressée et silencieuse. J'ai vu couler bien des larmes ; mon émotion m'en a fait verser aussi et je me disais « Dieu bénira la France, la vérité sortira de l'urne électorale, et la religion n'aura pas vraiment attiré les bénédictions du ciel sur ce grand acte auquel sont attachées les destinées de notre patrie. »

MEYNES. - Ces jours derniers les Montagnards* de Meynes, se rendirent au-devant de l'un des leurs, condamné à 13 jours de prison pour insultes envers M. le Curé de cette paroisse et qui venait de subir sa peine.

Ces Montagnards au

nombre de 150 ou 200, arrivèrent à Meynes vers 3 h. du soir tambours et drapeaux en tête. Une des premières autorités de leur commune marchait avec eux. Les cris de : *Vive Barres ! Vive Ledru-Rollin!* retentissaient à chaque instant au milieu de cette étrange cohorte.

L'autorité municipale de Meynes prévenue à temps empêcha les patriotes de Montfrin de susciter aucun désordre et la colonne se dirigea vers la Croix de la Mission, où elle rencontra enfin le martyr auquel elle destinait une ovation. Là on l'entoura de drapeaux et on combla d'honneur la victime de la réaction et le cortège reprit la route de Montfrin. Arrivés dans cette commune, la fête prit un air plus solennel, de nouveaux tambours se joignirent aux premiers. Le maire eût l'honneur de celui qui avait souffert pour la bonne cause, et une promenade éminemment civique, dans les rues et sur les places, termina le fraternel accueil fait à un brutal insulteur.

MONTFRIN. — Le maire de Montfrin avait annoncé par une affiche la fête votive de sa commune pour le dimanche 4 août. Des jeux de toutes sortes devaient avoir lieu et des prix étaient proposés aux vainqueurs. Au milieu des montres et autres objets de plus ou moins de valeur, on voyait y figurer trois écharpes rouges.

L'autorité ayant cru voir dans une pareille annonce une manifestation coupable et une véritable provocation aux passions politiques s'est déterminée à défendre les jeux annoncés. Plusieurs brigades de gendarmerie, commandées par un officier et une compagnie tirée de la garnison de Nîmes ont été dirigées sur cette commune afin d'y maintenir l'ordre et d'assurer le respect de la loi.

REDESSAN. - Le 5 avril 1850, au milieu d'un immense concours de peuple, a été consacrée la nouvelle église de Redessan. Les paysans étaient accourus en foule des villages voisins, le chemin de fer avait amené un bon nombre d'habitants de Beaucaire et de Nîmes. Un piquet d'artillerie s'était offert pour, entouré d'un clergé, maintenir l'ordre et mêler aux fêtes religieuses les pompes militaires qui les relèvent.

La cérémonie a commencé à la pointe du jour. Mgr l'Évêque de Nîmes, entouré d'un nombreux clergé escorté par l'artillerie et la troupe de ligne et l'excellente musique de notre garde nationale, a béni l'église selon les rites consacrés. A 10 h. M. le Préfet et le général de Lussy sont arrivés, au moment où les portes de l'église étaient ouvertes aux fidèles. Ils ont assisté à la grand messe qui a été chantée avec un parfait ensemble.

Les rues du petit village étaient tapissées de tentures et retentissaient de coups de fusil, tous les visages avaient un air de joie, toutes les portes étaient ouvertes et la plus franche hospitalité a été offerte aux étrangers.

Félicitons seulement les habitants et le curé d'être parvenus malgré les difficultés du temps à terminer leur église, ils ont accompli une œuvre vraiment patriotique. On comprend que les habitants de Redessan aient célébré avec bonheur la journée d'hier et qu'ils soient fiers et glo-

rieux du gracieux monument qui décore leur village.

ST-LAURENT D'AIGOUZE. - Établissement d'un pont suspendu sur le Vidourle à St-Laurent-d'Aigouze. L'administration est autorisée à interdire et à supprimer les passages à gué dans le lit du Vidourle à une distance de mille mètres, tant en amont qu'en aval de l'emplacement du pont. Il sera placé un péage pour le franchissement de ce pont. Il sera prévu un abonnement annuel de 7 fr. pour le transport de récolte de toutes espèces, ainsi que des bestiaux y compris le véhicule et son conducteur.

SAINT-GERVASY. - Encore une nouvelle imprudence, suivie d'un nouveau malheur : le nommé Veyrat, de St-Gervasy, mangea, la semaine dernière, des champignons qu'il prétendait être excellents ; peu après son repas les douleurs sont arrivées, les coliques ont été longues et cruelles et ce malheureux a succombé dimanche dernier après trois jours de souffrances et d'agonie.

SAINT-GILLES. - Le 21 mars la nommée Françoise Blanc, étant occupée à laver du linge sur le bords du canal, se laissa tomber dans l'eau et allait être asphyxiée lorsque le sieur Auguste Veisière, pêcheur de Saint-Laurent-d'Aigouze, qui se trouvait près du bord du canal, entendant crier, vint sur les lieux de l'événement, se jeta tout habillé dans l'eau et parvint à ramener saine et sauve la fille.

IMPORTANT INCENDIE A NIMES

Le Journal des Débats du 7 septembre 1846

Un terrible incendie, tel que notre ville n'offre que rarement l'effrayant spectacle a éclaté la nuit dernière au faubourg de Nîmes et consumé une partie de l'Hôtel de la Couronne, appartenant à M. Sabatier et situé dans le milieu de la rue principale de ce faubourg. L'incendie a inopinément éclaté vers 10 h. du soir, dans les greniers où une grande quantité de foin, de paille, d'avoine, de son et de farine était enfermée pour la provision de ce vaste établissement. Il a pris aussitôt un tel développement que tout le quartier s'est trouvé instantanément menacé.

Les habitants de la maison, surpris au moment où ils allaient se mettre au lit, ont été obligés de fuir à demi vêtus ; les meubles ont du être jetés pêle-mêle par les fenêtres avec le secours des habitants du quartier accourus au premier cri d'alarme la grande route et les rues adjacentes étaient encombrées, ce que l'on comprendra sans peine lorsque nous dirons que l'Hôtel de la Couronne renfermait cinquante lits.

Les pompes se sont fait attendre plus d'une heure, et lorsqu'elles sont arrivées sur les lieux on s'aperçut qu'elles seraient d'un faible secours à cause du manque d'eau.

Il devint bientôt évident qu'on ne pourrait devenir maître du feu qu'en le cernant : l'ordre fut donné par le lieutenant-colonel du génie, qui dirigeait les travaux avec une rare habileté, de démolir une maison mitoyenne appartenant à M. Guy. Les sapeurs du génie se sont portés avec ardeur à ce périlleux travail, et sont parvenus enfin à faire la part du feu, dont on n'a pu se rendre maître que vers quatre heures du matin. Cela n'a pas été

sans dommage pour ces courageux militaires : quatre d'entre eux ont été plus ou moins grièvement blessés ; l'un entre autres, a fait une chute terrible du haut du toit au milieu des flammes, et a dû être transporté dans la matinée à l'hôpital.

On cite une jeune fille de dix-huit ans, Catherine Gilbert, dont le courage et l'énergie ont été remarqués par l'autorité et ont excité une admiration générale. Quand les sapeurs sont venus, ils ont trouvé cette jeune fille travaillant sur le faite de la maison ; renvoyée de ce poste dangereux , elle n'a cessé toute la nuit de puiser et de porter de l'eau avec une persévérance, une énergie dont son âge et son sexe ne permettait pas d'être capable.

En résumé la perte est considérable ; on l'évalue à plus de 60.000 francs.

Il résulte de l'enquête à laquelle s'est livré le commissaire de police central, que le feu a été mis imprudemment par le nommé Mathieu Belus, charretier de M. Sabatier, lequel couchait au grenier et avait l'habitude d'y porter de la lumière. C'est à côté de lui que le feu s'est manifesté. Cet imprudent à été mis à la disposition du procureur du Roi.

LEXIQUE

Absoute : prières dites lors d'une messe de funérailles.

Affidés : à qui l'on se fie pour un mauvais coup.

Artificiers dynastiques : spécialistes de père en fils composant une dynastie.

Attentatoires : qui portent préjudice.

Barbouillade : hachis vert de plantes sauvages et cultivées.

Calles : traverses de maintien de la voie ferrée.

Carcan : collier de fer qui servait à attacher un malfaiteur à un mur ou un potau.

Incontinent : dans le sens de promptitude.

Kermès : espèce de chêne méditerranéen à feuilles épineuses persistantes.

Marais pontins : région marécageuse italienne au sud de Rome.

Montagnards : groupe de Conventionnels les plus exaltés qui siégeaient sur les bancs les plus élevés de l'Assemblée.

Orléanistes : partisans soutenant les revendications au trône de France de la maison d'Orléans.

Protêt : acte dressé par un huissier

Séditieux : qui est en révolte contre une autorité établie.

Seide : fanatique aveuglement dévoué à un chef.

AVIS AUX DAMES

Mlle Marie EDIARD

Fait des corsets aux dernier goût et les confectionne d'après la dernière mode à des prix très modiques.

S'adresser rue Fresque n°6

Ça s’est passé à Nîmes

UNE NOUVELLE PRÉFECTURE

Gazette du Bas-Languedoc du 16 septembre 1847

Un projet de construction d’une nouvelle préfecture à Nîmes, sur les terrains de l’avenue Feuchères, a été l’objet d’une sérieuse discussion. L’achat de l’emplacement et les constructions de l’hôtel seul, sont évalués ensemble à 460.000 francs. La vente de la préfecture actuelle devrait aller jusqu’à 160.000 francs et l’on pourrait espérer du gouvernement un secours de 60.000 francs, resterait 240.000 francs à la charge du gouvernement, pour lequel il devrait au moins 2 centimes pendant quatre ans. Après avoir objecté l’état des souffrances des contribuables et représenté qu’il serait peu à propos de l’aggraver encore pour une dépense de luxe, la ville de Nîmes fût mise en demeure de contribuer pour une part à celle qui serait fournie par l’État.

Gazette du Bas Languedoc du 11 novembre 1847

Il est question du déplacement de l’Hôtel de la Préfecture. Cet hôtel se trouve aujourd’hui dans le centre de la ville sur un point favorable sous tous les rapports aux besoins des administrés et de l’administration. Mais ce qui étonne tous les habitants de Nîmes, une fois admis ce projet, c’est l’emplacement nouveau dont le conseil général est réputé d’avoir fait son choix dans une de ses délibérations.

L’établissement du viaduc du chemin de fer de Montpellier, porté du côté de l’Esplanade appelait naturellement des constructions nouvelles, aussi la spéculation ne tarda pas d’y planter son drapeau, c’était dans l’ordre des choses.

Mais aujourd’hui que va-t-on faire ? Le conseil général a accepté de porter du centre de la ville l’Hôtel de la Préfecture à la dernière extrémité de l’avenue Feuchères, ayant du côté du midi, pour voisin parallèle, le viaduc de chemin de fer. Un projet ne saurait être admis sans blesser une multitude de convenances, d’intérêts sérieux et de droits acquis.

Le quartier où est actuellement l’Hôtel de la Préfecture avait pris un développement nouveau lors de l’établissement de l’hôtel ; sur ce point la rue du Chapitre notamment et la Grand’rue vont y perdre à ce changement ; mais cela ne serait que moindre mal si l’on ne voyait pas la ville entière atteinte par ce reflux des relations porté à un point extrême, éloigné de tout.

ON PRÉPARE UNE NOUVELLE FONTAINE

Les deux journaux garçois, La Gazette du Bas-Languedoc et Le Courrier du Gard donnent quelques détails sur la préparation de la nouvelle fontaine qui ornera l’Esplanade. Le 1er août 1845, le célèbre sculpteur Pradier a été chargé de l’exécution des 5 statues en marbre. A

la mi-juin 1846, le modèle en plâtre d’une partie de la fontaine est arrivée de Paris. A la mi-août, ce sont les importants blocs de marbre de Carrare acheminés par bateau jusqu’à Beaucaire et par le rail jusqu’à Montpellier au moyen d’un chemin de fer improvisé et portatif. Le transport s’est effectué avec une lenteur que justifie la pesanteur des pièces, et au milieu d’un immense concours de curieux.

Au début de l’année 1847 les travaux de maçonnerie confiés à messieurs Cazal et Ginestaux ont commencé. Début mai 1847, M. Pradier est venu à Nîmes, et a constaté un défaut imprévu dans un des blocs de marbre destiné aux statues qui n’a pas la dimension prévue. Il a du repartir aussitôt à Paris, non sans avoir assisté à un dîner que lui offrait, dans les salons de M. Peloux, la société des Beaux-Arts.

Dés son retour les travaux du sculpteur commenceront dans l’atelier qu’il a fait installer sous les arches du chemin de fer qui conduit de Nîmes à Montpellier. Les travaux de la fontaine ont repris à la mi-novembre 1849. Il y a déjà quelques mois que les blocs de maçonnerie qui orneront le bassin, le piedestal central et les vasques étaient taillés dans les carrières de Crussol, près de Valence, polis et chargés sur des bateaux. Les basses eaux n’avaient pas permis de leur faire descendre le Rhône. Les dernières pluies ont permis d’amener le chargement complet au port de Beaucaire, où un entrepreneur les prend et les emmène depuis quelques jours successivement à Nîmes.

Si la météo reste favorable, les travaux pourront se poursuivre et l’on peut prévoir l’inauguration pour l’été 1851.

MISE EN VALEUR DES VESTIGES

La Gazette du Bas-Languedoc du 7 mai 1846

Une découverte intéressante pour les arts vient d’être faite dans un bâtiment en construction près de l’église St-Paul. Cette découverte consiste en un beau pavé de mosaïque d’une grande finesse de dessin et d’un goût exquis, représentant un guerrier dans un char lancé de toute la vitesse de fougueux coursiers ; derrière le char on voit le corps d’un homme attaché par les pieds. On croit avec raison que ce sujet emprunté au temps héroïque de la Grèce, n’est autre que le triomphe d’Achille sur le vaillant et malheureux Hector. Le fils de Priam, après avoir succombé sous les coups de son adversaire invulnérable, est traîné autour des murs de Troie. Nous sommes heureux d’annoncer cette découverte importante qui ajoute un fleuron de plus à la riche couronne de monuments que possède la ville de Nîmes.

Ce monument appartient à la cité, il est juste qu’on s’occupe du soin de lui choisir une place convenable qui permettra d’en contempler avec facilité les belles proportions et la parfaite

délicatesse du dessin et des couleurs.

Le Courrier du Gard du 3 mars 1849

M. le Maire fait part à l’administration municipale du gouvernement relative à l’entretien des monuments historiques de la ville de Nîmes et notamment de l’Amphithéâtre et de la Porte Auguste. Il serait disposé à allouer sur les fonds du ministère de l’intérieur un crédit de 3.000 fr. applicable à la restauration de l’Amphithéâtre. La seule condition à ces bienveillantes dispositions, serait que la ville de Nîmes reprenne le déblaiement de la Porte Auguste pour lequel le gouvernement maintiendrait son aide de 16.000 fr. accordée à l’architecte des monuments historiques.

CRÉATION D’UN CLUB RÉPUBLICAIN DU GARD

Gazette du Bas-Languedoc du 16 avril 1848

Les citoyens du Gard présents à Paris au nombre de plus de 150, se sont réunis pour fonder le Club Républicain du Gard, il proclame son titre même sa foi politique :

Il professe la République, née de la victoire populaire, acceptée déjà par la raison universelle. Il ne reconnaît d’autre dynastie que la nation éternelle qui n’emprunte pas sa souveraineté, qui ne peut pas trahir.

Le Club Républicain du Gard salue dans la République l’émancipation universelle. La République est à ses yeux le patrimoine de tous.

Le Club Républicain du Gard ressent pour les souffrances des travailleurs une ardente et fraternelle sympathie et brûle d’apporter à l’édifice de l’organisation du travail. Il se dévouera à la défense des principes sacrés et fondamentaux, la propriété, la famille, l’ordre inséparable de la liberté.

Il aura toujours les yeux fixés sur les intérêts du Gard, sans jamais les détourner des intérêts nationaux. Il appelle dans son sein les enfants du Gard, pour les fortifier dans l’amour de la grande patrie française. La France leur doit des exemples après leur avoir donné la liberté.

PROBLÈMES D’EAU Ou trop...

Journal des Débats du 25 octobre 1846

Les pluies continuelles ont amené une crue subite de la Fontaine, sur la promenade de Nîmes. La population ne manque jamais d’aller saluer l’arrivée de ces eaux dont la présence anime les bassins et les canaux qui sont l’un des principaux embellissements de cette belle promenade.

Ou pas assez...

Gazette du Bas Languedoc du 10 août 1850

Le maire de la ville de Nîmes donne avis à la population que l’abaissement du niveau

d’eau de la source de la Fontaine ne permet plus aux eaux d’alimenter le plus grand nombre de fontaines jaillissantes établies sur différents points de la ville, l’administration municipale vient de faire établir à la source même une pompe publique dont les habitants pourront user pour les besoins ordinaires du ménage.

Les personnes qui désireront d’ailleurs faire des approvisionnements d’eau pour transporter l’eau à domicile au moyen de tonneaux devront se munir d’une autorisation du maire.

Le maire de Nîmes invite en outre les propriétaires à faire ouvrir les puits qui ont été fermés dans l’intérieur de leur habitation et à les munir des agrès nécessaires.

Fait à l’Hôtel de Ville, Nîmes le 8 août 1850 F. VIDAL, maire de Nîmes

Gazette du Bas-Languedoc du 19 novembre 1850

La compagnie du chemin de fer de Nîmes Montpellier, vu le manque d’eau dans les canaux et lavoirs publics de la ville de Nîmes et prenant en considération ce fâcheux état de choses, a décidé qu’à partir de lundi prochain 18 novembre 1850, les personnes qui voudront aller laver au Vidourle seront transportées ainsi que leurs fardeaux de linge de Nîmes à la station de Gallargues au prix de 50 centimes aller et retour.

Les départs auront lieu de la station de Nîmes à 7 h. 30 et 9 h. 30 du matin.

Les retours de la station de Gallargues s’effectueront par les convois venant de Montpellier et passant par cette station à 12 h. 50 et 6 h. 35 du soir.

CHEZ LES BOULANGERS

Gazette du Bas-Languedoc du 4 janvier 1846

MM. les Boulangers de la ville de Nîmes viennent de décider, à la presque unanimité, que désormais le gâteau des Rois ne serait plus offert aux personnes dont la clientèle leur est acquise.

Nous sommes heureux d’apprendre qu’un grand nombre de boulangers de notre ville ont décidé de remplacer par une souscription au profit des pauvres la distribution de gâteaux offerts jadis à leurs pratiques.

CURIEUX COMMERCE

Le Courrier du Gard du 14 décembre 1847

Il vient de se créer à Nîmes une industrie d’un genre tout-à-fait nouveau, et nous nous empressons d’en donner avis à nos concitoyens dans l’intérêt de leur santé et de leurs caniches. Des individus se promènent le soir dans la ville ou sur les boulevards, et, au moyen de quelques appâts friands, attirent jusqu’en quelque endroit écarté tous les chiens qui leur paraissent assez gras et bien nourris pour que leur chair puisse être vendue sans éveiller des soupçons. Là, on égorge et l’on écorche sans pi-

tié ces malheureuses bêtes et le lendemain des femmes vont colportant dans des ménages pauvres ces viandes découpées et les vendent à vil prix. La découverte d’un commerce aussi odieux à excité au plus haut point le zèle actif de ceux qui sont chargés de veiller sur la santé publique, et nous espérons pouvoir bientôt annoncer l’arrestation des coupables. Ajoutons que pour mieux tromper la crédulité des acheteurs, ces viandes sont marquées.

URBANISATION

Le Courrier du Gard du 20 octobre 1846

Parmi les nombreux quartiers dont la ville s’enrichit chaque année, on peut placer en première ligne, après la somptueuse avenue Feuchères, la rue Cité Foulc. Les constructions élégantes, le charmant jardin qui sert de limite au nouveau quartier. On regrette cependant que la sûreté de ce lieu laisse à désirer par la profonde obscurité qui y règne pendant la nuit. On compte trois réverbères dont la lueur terne et douteuse permet à peine aux habitants déjà nombreux de trouver en tâtonnant la porte de leur demeure et d’éviter les flaques d’eau occasionnées par l’absence complète de pavage et les débris des matériaux provenant des constructions. Il serait à désirer, dans l’intérêt de la sûreté des habitants du nouveau quartier, que l’on doublât au moins le nombre des réverbères qui existent déjà, en attendant que l’éclairage au gaz soit introduit dans ce quartier.

CRÉATION DE LA BANQUE DE FRANCE

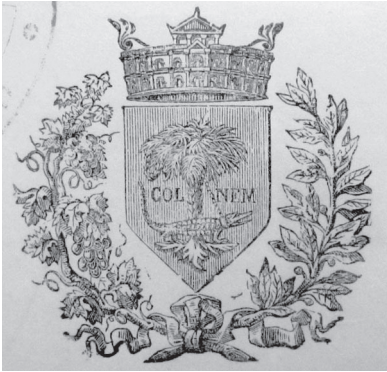
Journal des Débats du 17 mars 1846

La Banque de France va créer quatre comptoirs nouveaux qui seront placés à Strasbourg, Valenciennes, Nîmes et au Mans. Il y aura ainsi quinze institutions de crédit distribuées ainsi dans les départements relevant de la Banque centrale installée à Paris Ces institutions sont de véritables bienfaits pour les départements où elles sont organisées. Elles sont plus aisées à surveiller et nous savons tous de quelle surveillance les institutions de crédit doivent être l’objet. Elles simplifient les relations entre les différents centres commerciaux où elles sont situées, ce qui est impossible avec les banques indépendantes.

Par cette création nouvelle, la Banque montre qu’elle a le sentiment de sa mission et qu’elle comprend les grands services que l’industrie nationale attend d’elle.

Il est question d’établir à Nîmes un comptoir de la Banque de France, confier cette direction à l’un de nos compatriotes catholiques, il ne fallait pas y songer !

1848 : La ville de Nimes est à feu et à sang



1er janvier 1848

Des collisions survenues primitivement à Nimes entre les jeunes ouvriers employés au chantier du travail du Jeu-de-Mail ont dégénéré en rixes et en combats à coups de pierres. Plusieurs individus ont été blessés ; la force armée a du intervenir.

29 février 1848

Vendredi dernier lorsque l'on eut connaissance de l'abdication du Roi, quelques groupes se formèrent et parcoururent la ville en chantant la Marseillaise. Plus tard quand on eut appris qu'un Gouvernement républicain était provisoirement établi, les groupes se multiplièrent et le Chant du départ retentit dans tous les coins. Ce fut définitivement dimanche à 2 h. 15 qu'une proclamation solennelle faite par M. Teulon, annonça qu'un Gouvernement républicain était désormais constitué. Plus de 30.000 personnes accompagnaient le cortège que précédait la musique militaire et dans cette foule immense n'a cessé de régner un calme le plus parfait. Après avoir parcouru toute la ligne des boulevards et lu la proclamation sur les places publiques le cortège est entré dans la préfecture et la foule s'est peu à peu écoulée avec une admirable tranquillité. Nous nous félicitons bien sincèrement que notre population ait enfin compris que les haines mesquines de localité, nées parmi nous de la différence des cultes, doivent s'effacer en présence de ces chocs terribles qui ébranlent et renversent les trônes et nous faisons des vœux pour le maintien de l'ordre parmi nous. Notre population est trop intelligente pour ne pas comprendre que de l'ordre et de la tranquillité naissent la prospérité et le bonheur.

2 mars 1848

Le gouvernement républicain provisoire a été proclamé dimanche dernier dans nos murs par le commissaire du Gard et les commissions départementale et municipale. Le cortège, précédé et accompagné d'une foule nombreuse, a parcouru, avec le plus grand ordre, nos boulevards. Pas une provocation, pas un cri de désordre, pas un acte affligeant pour la civilisation pour la paix, pour la liberté ! Jamais attitude plus belle, plus honorable, plus intelligente que celle du peuple nimois dans les journées qui viennent de s'écouler et qui vont inaugurer pour la patrie une ère nouvelle. Il appartenait à Nimes de donner ce noble exemple de patriotisme et de conciliation qui depuis 18 ans ont travaillé à détruire les vieilles haines et à pousser le peuple dans les larges voies de la fraternité, reçoivent aujourd'hui la noble récompense de leurs efforts. Les troupes composant la garnison de Nimes ont prêté serment de fidélité au gouvernement nouveau. Cette solennité

militaire et patriotique a eu lieu au milieu d'un immense concours de population ; elle est un gage de plus d'union, de force et de sécurité publique.

3 mars 1848

La ville de Nimes continue à jouir de la plus grande tranquillité. Le calme a été profond dans la journée du 1er mars et dans la matinée d'hier. Nos concitoyens ont tous compris, que l'ordre, la dignité, l'attente grave et sérieuse des événements solennels qui commencent à s'accomplir étaient une nécessité publique et que le calme, en définitive était la plus belle, la plus noble manifestation de fraternité. Nous dirons donc toujours : UNION, UNION, FRATERNITE mais CALME ET DIGNITÉ. Dans l'après-midi de mardi dernier, les habitants du quartier de l'Enclos-Rey et de l'Enclos-Mathieu ont planté, d'un commun accord, un arbre de la Liberté sur la place des Casernes. Une foule considérable s'était réunie sur ce point pour assister à cette solennité populaire. L'ordre le plus parfait et la plus sincère sympathie ont présidé à cette fête. Dès le 28 février, le Gouvernement Républicain a été proclamé à Uzès, à Alais, à Roquemaure, à St-Esprit, à St-Gilles, à Barjac et dans un grand nombre de communes du département. Une circulaire de M. le Commissaire Extraordinaire du Gard, en date du 2 mars, invite MM. les Maires du département qui n'auraient pas encore procédé à la proclamation de la République française dans leur commune, à le faire sans le moindre retard, avec le plus de solennité possible.

Mardi soir, un assez grand nombre de jeunes gens ont envahi les portes du Théâtre, et ont pénétré dans la salle qui a été complètement occupée. Cette foule, après avoir demandé le chant de Charle VI et la Marseillaise s'est retirée. Des mesures ont été prises par l'autorité, pour empêcher le renouvellement de ces faits attentatoires* à la propriété et à l'industrie, et qui occasionnent de l'inquiétude à la population. A l'occasion de ces troubles, M. le Commissaire extraordinaire du Gouvernement a affiché la proclamation suivante : *« Habitants de Nimes, des manifestations bruyantes ont eu lieu dans la journée et dans la soirée d'hier. Elles ont surpris et affligé les bons Citoyens qu'avait tant réjouis l'aspect des journées précédentes. « Une multitude indisciplinée s'est portée au Théâtre, elle en a envahi les abords et forcé les entrées. « Je me hâte de déclarer à ces hommes imprudents : ils ont fait ce qu'ils n'avaient pas le droit de faire. « C'est là une atteinte à la propriété, une violation de domicile. « C'est une perturbation grave, dont je suis résolu à empêcher le renouvellement par tous les moyens. J'y parviendrai ou je me retirerai. »* Emile TEULON

7 mars 1848

La tranquillité la plus parfaite ne cesse de régner à Nimes ; elle n'a pas été troublée un seul instant. Nous n'attendions pas moins de notre intelligente et patriotique population. Samedi dernier un arbre de la Liberté pavoisé aux cou-

leurs républicaines se dressait majestueusement sur la place de l'Hôtel du Midi, au milieu d'une immense affluence de citoyens. Le lendemain dimanche, à deux heures de l'après-midi, un autre mât portant les mêmes emblèmes était planté sur la place de la Bouquerie, aux acclamations de la foule toute entière, qui s'est ensuite dispersée par groupes nombreux en chantant la Marseillaise et d'autres hymnes patriotiques. Nous sommes heureux de voir l'ordre et l'union régner enfin parmi nous! Honneur au peuple de Nimes, qui s'est réuni comme une même et seule famille dans ces solennelles démonstrations.

14 mars 1848

La grande fête nationale qu'offrait au public la Commission municipale qui assistait au spectacle, ainsi que l'honorable commissaire du Gouvernement M. Teulon n'a pas été troublée un seul instant. Un accident imprévu a un moment a porté l'effroi dans le coeur de nos concitoyens, au moment où une apothéose républicaine allait clôturer ce spectacle. Tout d'un coup et comme par enchantement, le théâtre improvisé au milieu du cirque et surchargé par une masse compacte d'acteurs et de curieux s'est écroulé sous le poids qu'il ne pouvait supporter. Un immense cri de terreur s'est échappé de toute les poitrines, mais la joie s'est vite répandue sur tous les visages, quand on a pu se convaincre que, par un pur hasard providentiel et miraculeux, personne n'était assez grièvement blessé pour avoir seulement besoin des soins ou des secours d'un médecin. Dans la soirée, des feux d'artifices ont été tirés du Cours Neuf et sur la place de la Maison Carrée au milieu d'une foule innombrable qui s'est ensuite paisiblement écoulée. Le calme de notre population a été admirable, nous ne pouvons que l'en féliciter.

14 avril 1848

Des disputes survenues primitivement entre les jeunes ouvriers employés au chantier du Jeu-de-Mail ont dégénéré en désordres qui ne manquent pas d'une certaine gravité et qui ont porté l'alarme au sein de notre population. Nous exhortons toutefois les bons citoyens à ne pas exagérer des faits assez sérieux par eux-mêmes et à rassurer les esprits épouvantés. Dans la soirée des premiers jours de cette semaine, les troubles dont nous parlons ont augmenté. Le quartier de la Placette, les rues de l'Hôtel Dieu, le chemin de Montpellier, le Cours Neuf, ont été successivement le théâtre de ces rixes déplorables, de ces combats à coup de pierres qui ont valu à notre ville sa triste célébrité ! Plusieurs individus ont été grièvement blessés ; la force armée a du intervenir et quelques citoyens ont été atteints par les baïonnettes. Les blessures laissent cependant aucune inquiétude par leur gravité, ce qu'il y a surtout à déplorer, c'est l'irritation que ces collisions d'ouvriers jettent parmi nos citoyens. Quand donc le peuple travailleur de Nimes saura-t-il comprendre que son bonheur matériel, auquel tous les honnêtes gens contribuent de tout leur pouvoir, ne peut exister qu'au prix de la tranquillité et du maintien de l'ordre dans les ate-

liers ? Qu'ils n'ignorent pas aussi que l'autorité a pris des mesures, et que ceux qui cherchent à troubler la paix dans notre ville seront sévèrement punis, à quelle nuance politique qu'ils appartiennent.

29 avril 1848

Nimes a été hier, aussi tranquille que peut l'être une cité à la suite des scènes sanglantes qui ont consterné tous nos citoyens sans distinction d'opinion. Des coups de feu ont été tirés et la ville a été mise en état de siège. Des détachements de tirailleurs de Vincennes, plusieurs compagnies du génie, un bataillon de la garde nationale ont occupé toute la ligne des boulevards depuis le pont de la Bouquerie jusqu'aux casernes et, grâce à ce déploiement de force, grâce surtout à l'intelligence et à la modération, au calme de notre excellente population, la journée s'est écoulée sans le moindre trouble. Espérons qu'une justice impartiale écartera, pour l'avenir toute cause illégitime d'irritation ; espérons surtout que l'armement complet de la garde nationale permettra, enfin, à tous les bons citoyens de protéger efficacement la liberté, l'égalité et la fraternité dans une ville essentiellement amie de l'ordre et soumise aux lois.

30 avril 1848

Une nouvelle grave serait arrivée, nous assure-t-on aujourd'hui à deux heures par le télégraphe. On disait que des troubles sérieux auraient éclaté à Nimes ; après la proclamation des résultats du scrutin électoral. La partie républicaine de la population aurait protesté contre la nomination de représentants appartenant au parti dit légitimiste ; de là, des querelles et des voies de fait qui auraient pris des proportions plus vastes. On disait que des coups de fusil avaient été tirés et que la troupe avait été obligée d'intervenir. Un lâche et criminel attentat vient de contrister la joie publique qui régnait après les élections et jeter la consternation dans la cité. Au mépris des avertissements paternels de l'autorité, au mépris des lois de leurs concitoyens, des hommes que nous n'osons qualifier de leur nom politique et religieux par ce qu'ils sont désavoués par leur propre parti et par leurs coréligionnaires, on voulu protester par le meurtre contre le vote calme et paisible de la majorité. Le sang a coulé à Nimes... il a jailli sous des mains forcenées et impies. Hier, 27 du courant, à 3 heures de l'après-midi, une bande joyeuse, composée de femmes auxquelles s'étaient joints des jeunes gens, traversait nos boulevards au chant de la Marseillaise et aux cris de *vive la République !* en agitant un drapeau tricolore. A l'instant où cette troupe s'approchait de l'abreuvoir de la Fontaine, les habitants d'un café, les mêmes, qui il y a un mois, avaient fait feu sur un détachement de conscrits sortirent en armes, s'alignèrent et exécutèrent avec un ensemble de feu de peloton sur les chanteurs : cinq hommes tombèrent frappés de balles. Le reste se dispersa avec effroi et donna l'alarme dans les quartiers. La garde nationale et la troupe de ligne prirent aussitôt

position sur le boulevard. Des tentatives coupables furent essayées pour entraîner la garde nationale, entièrement composée de protestants qui stationnaient sur la place de la Bouquerie. Des hommes connus pour leur exaltation, crièrent plusieurs fois *aux armes !* Et firent battre la charge. Mais l'énergie des officiers réussit à maintenir l'ordre. Sur ce point, comme sur tous, la garde nationale a été admirable de patriotisme, d'abnégation et de dévouement. Le but des agitateurs est connu : il consistait à armer les uns contre les autres les citoyens de la garde nationale, afin d'avoir un prétexte pour provoquer la dissolution de ce corps, « épouvantail de tous les factieux ». Ces tentatives insensées ont échoué devant le bon esprit de la population et devant l'ordre, la discipline et l'excellente tenue dont fait preuve notre milice citoyenne. Elle a l'honneur d'avoir sauvé le pays des horreurs de la guerre civile. Quelques individus cherchèrent vainement à tirer dans les faubourgs. Des furieux, sous prétexte qu'ils étaient isolés au sein de nos quartiers catholiques se barricadèrent et firent feu de leurs fenêtres sur les passants. Nous avons été cruellement émus de voir sur leur lit de douleur les malheureux, naguère pleins de force et de santé, et aujourd'hui se débattant dans les angoisses de la mort. Nous avons frissonné en voyant emporter un enfant de 10 ans horriblement traversé d'une balle. Restent de grands devoirs à remplir. Justice a été promise, ce seul mot fait tomber les armes des mains des populations attaquées. Le repos d'une grande cité vient de montrer, il y a trois jours à peine son intelligence, son calme, sa modération ne peut être plus longtemps à la merci d'une centaine de séides*, toujours prêts, à l'abri d'une longue impunité, à lancer la mort sur nos places publiques ; ils en seront cette fois pour la honte d'avoir voulu donner au sein d'une cité calme, paisible, en pleine paix, l'affreux signal de la guerre civile ? Ce sera leur châtiment ! Nimes vient d'être mis en état de siège.

4 mai 1848

Il ne nous est plus permis aujourd'hui de conserver le moindre doute sur la nature et la portée du mouvement anarchique qui a ensanglanté la place de la Bouquerie dans la fatale journée du 27 avril. La troupe de ligne casernée et la garde nationale renfermée dans les arènes laissaient par une fatalité déplorable le champ libre aux conspirateurs. Un mouvement extraordinaire se fait autour du pont de la Bouquerie, quartier-général des hommes armés qui depuis deux mois sont les maîtres du pays. On y agitait des sabres, des bâtons, des armes à feu. On attendait avec impatience des provocations... qui n'arrivaient pas. Enfin, on signale de loin les provocateurs. La bande armée se divise : une portion couvre le Café Gibelin, l'autre s'embusque dans l'axe de la rue Auguste devant le magasin Ribot. Le groupe signalé approchait ; cependant, il se composait de, femmes, d'enfants et de quel-

AGRICULTURE

Gazette du Bas-Languedoc du 21 juin 1846

A la suite de son rapport à la Chambre des pétitions relatives aux impôts sur le vin, M. de Larey a publié une note sur nos rapports avec Montévidéo qui prouve le peu de souci de nos grands ministres pour les intérêts de la viticulture :

« *L'interruption de nos livres communications avec Montévidéo porte un coup funeste à notre commerce des vins.*

« *Nous avons exporté en 1842 dans la seule république de l'Uruguay, 49630 hectolitres de vin et 1630 hectolitres d'eau de vie (nos exportations vers l'Angleterre ne s'élèvent qu'à 40.000 hectolitres de vin.). C'était donc un marché bien précieux que celui de Montevideo. Il n'existe presque plus pour nous. Bientôt nos exportations se seraient élevées à 120.000 hectolitres. Sur un autre point de vue, quel fret magnifique pour nos navires de commerce, il s'était élevé jusqu'à 74% nos relations avec La Plata. On a vu en 1842, sur 96 navires arrivant vers ces rivages, 70 navires français et 26 navires étrangers.*

« *Le Midi avait la plus grande part dans ces belles affaires ; ses vins entraient pour les deux tiers dans les exportations. Tout cela disparaît aujourdhui ; le port de Cette qui avait envoyé jusqu'à 25 vaisseaux par an , n'en expédie plus un vers l'Uruguay et le Paraguay.*

« *Le gouvernement serait impardonnable s'il ne prenait pas des mesures efficaces pour rendre à nos industries le riche avenir qu'elles s'étaient créé. »*

Gazette du Bas-Languedoc du 14 janvier 1847

Nous avons sous le yeux un certificat émanent des principaux propriétaires de Beaucaire, attestant les bons résultats du procédé inventé par M. César Blaud, pour la destruction de l'Oscinis oléoe. Ce naturaliste distingué dont l'Académie des sciences a hautement encouragé les efforts, a conseillé à l'administration locale de hâter cette année la récolte des olives et de prévenir ainsi les ravages de l'Oscinis. Le certificat dont nous parlons atteste que les propriétaires ont eu à se féliciter de l'exécution de cette mesure et donne des droits à M. César Blaud à la reconnaissance de ses concitoyens.

Bulletin des lois du 19 janvier 1847

Louis-Philippe, roi des français, sur le rapport du ministre secrétaire d'état de l'agriculture et du commerce, interdit jusqu'au 31 juillet 1847 l'exportation de légumes secs et des pommes de terre.

Le Courrier du Gard du 13 janvier 1849

L'hiver jusqu'à présent a été d'une douceur extrême. La végétation des arbres fruitiers sera, vu l'absence de gelée, très précoce.

On peut déjà voir quelques fleurs aux amandiers, placés dans certains points bien exposés au midi et abrités des vents du nord. Les gelées tardives, si nous en éprouvons, menacent de causer de graves dommages à l'agriculture. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'arbre le plus précieux de nos contrées, l'olivier, que la gelée, si elle survient lorsque la sève est déjà en mouvement, atteint d'une manière fâcheuse la partie la plus sensible, les nodosités qui forment le collet. C'est là le point le plus vulnérable de l'oli-

vier. Il suffit pour le préserver de tout mal, de recouvrir le pied de l'arbre d'une couche épaisse de terre.

L'Echo du Midi du 4 avril 1849

La température d'été dont nous jouissons depuis un mois avait favorisé la végétation. La campagne s'était revêtue de sa parure de verdure. Les neiges abondantes qui sont tombées dans nos environs nous ont donné un froid intempestif et très rigoureux pour la saison. Il a gelé à glace dans les nuits des 24, 25 et 26 mars. Les feuilles tendres des mûriers et la vigne n'ont pu résister à la gelée. Les arbres fruitiers ont été aussi très maltraités.

Dans les prairies basses du département et surtout dans les terrains calcaires les mûriers étaient avancés et la feuille est brûlée.

Quant aux vignes, les aramons seuls avaient développé leurs bourgeons et ont beaucoup souffert.

La récolte des amandes est considérée comme perdue. On sait que c'est une grande perte pour les département de l'Hérault et des Bouches-du-Rhône Sur les bords du Gardon et du Rhône, tous les arbres fruitiers ne donneront rien.

L'Echo du Midi du 6 juillet 1849

Les propriétaires de vignes du département du Gard, réunis lundi dernier à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Rivière ont rédigé une pétition au corps législatif dans laquelle après avoir remercié l'Assemblée constituante de les avoir fait enfin dans le droit commun en supprimant les charges que l'État faisait peser exceptionnellement sur eux, ils demandent à la Législative de compléter cette œuvre de justice en interdisant aux communes de mettre sur les vins des droits d'octroi proportionnellement plus forts que ceux qu'elles font peser sur les autres denrées qui sont taxées par elles à l'entrée.

MANDUEL ET SES BOIS

Séance du 14 avril 1850

A la mi-avril 1850, M. le Ministre des finances, par l'intermédiaire des services de la préfecture est chargé de la soumission au régime forestier des bois de la commune de Manduel. Lors de la séance du conseil municipal du 16 avril, le maire soumet cette enquête aux conseillers municipaux.

Le nom de forêt dont on se sert pour désigner les garrigues de Manduel est tout à fait dérisoire, ces 282 hectares de terrains n'ont pu fournir de gros bois depuis plus de 40 ans. Ces terrains incultes sont couverts en grande partie par les chênes kermès*, les genêts et les bruyères qui occupent le sol et ne peuvent être appelés que landes (garrigues) dans nos régions. La commune n'a pas les moyens financiers pour faire pousser des chênes verts, d'autre part, on utilise moins le bois de chauffage dans la région puisque, grâce au chemin de fer, le charbon est à portée de la main. Il en ressort que le chêne vert qui se vendait il y a quelques années 2 fr. les 50 kg. ne se vend plus que 70 centimes. Autrefois les bois de mûriers, d'amandiers, de vignes et d'oliviers étaient suffisants pour le chauffage de la population. Dans l'intérêt du gouvernement, ces garrigues, après défrichement, sont susceptibles de produire du blé, du fourrage

Lou Papet Mandieulen

et de très bonnes vignes. Elles pourraient être d'un rapport intéressant pour la commune de Manduel. Le conseil propose de mettre déjà en pratique ce projet de cultures sur les 35 hectares de garrigues incendiées par le chemin de fer. Il sera demandé au ministre des finances l'autorisation de faire pourvoir le partage des terres défrichées aux habitants par fermage de longue durée, pour que la propriété reste à la commune et fournisse un travail utile aux habitants.

CHASSE

Ministère de l'Intérieur du 7 septembre 1848

Le 24 juillet 1846, il est décidé que les arrêtés pris par les préfets pour prohiber la chasse en temps de neige n'avaient pas besoin d'être renouvelés chaque année et que les dispositions en étaient permanentes.

Bien que la chasse ait été déclarée ouverte, d'une manière générale par un arrêté du préfet, elle peut cependant être temporairement défendue par le maire de certains cantons où l'exercice de la chasse pourrait être une cause d'accidents comme à proximité des vignes pendant les vendanges. Il y a là, en effet, un motif de sûreté publique.

MALADIE DES CHIENS

Poudre de Vatrin seul remède approuvé et ordonné par MM. les Vétérinaires de l'école royale d'Alfort pour la prompte guérison de toutes les maladies de ces animaux. 1 fr. le paquet avec l'instruction.

À Nîmes chez MM. Moral, armurier, boulevard St-Antoine ; Windisch, armurier, place de l'Hôtel de Ville

MÉTÉO

Le Courrier du Gard du 28 août 1846

Avant hier mercredi, à la suite d'un orage, la foudre éclata et tomba sur la maison du garde du chemin de fer à la station de Curboussot. Le fluide électrique pénétra dans la cheminée, entra dans un appartement où se trouvaient plusieurs personnes et le parcourut dans tous les sens ; toutefois il ne leur fit aucun mal, quelques-unes seulement tombèrent presque asphyxiées par une forte odeur de soufre. La femme du garde, qui était en ce moment assise près de la porte et tricotait, tomba aussi ; tout d'abord on la crut mortellement frappée, mais les secours qui lui furent prodigués la rappelèrent bientôt à elle. Chose étonnante, des quatre bagues quelle portait aux doigts, deux avaient été mises en pièces par la foudre et les débris en ont été retrouvés dans l'appartement, les deux autres bagues ont complètement disparu, on n'en a découvert aucune trace.

Le médecin appelé sur les lieux pour donner des soins à la femme du garde n'a constaté aucune blessure ni contusion ; on espère que la pauvre femme en sera quitte pour la peur et pour la perte de ses bagues.

Gazette du Bas-Languedoc du 18 octobre 1846

Depuis trois jours le vent du midi souffle avec violence et ne s'interrompt que pour laisser tomber une violente pluie. Le Rhône a grossi considérablement et couvre le champ de foire de Beaucaire. Les eaux menaçaient ce matin le village de Comps d'une inondation nouvelle. Es-

pérons que nous n'aurons aucun désastre à enregistrer.

Bulletin des lois du 9 décembre 1846

Un crédit extraordinaire de 10.000 francs est alloué aux travaux publics pour la réparation des dommages causés par les inondations aux routes, aux ponts, aux voies navigables, ainsi qu'aux digues et levées par les inondations du Rhône et de ses affluents.

Un crédit de 500.000 francs aux travaux publics pour subvention aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus qui ont été déportés ou endommagés par les eaux. A charge de ces compagnies de leur donner l'élévation réclamée par les nouveaux besoins de la navigation ou par ceux de l'écoulement des eaux.

Journal des Débats du 9 mars 1847

Au moment où notre température douce et printanière semblait nous faire espérer que la saison d'hiver était complètement terminée pour nous, février nous a fait ses derniers adieux d'une manière fort inattendue. La journée de samedi avait été fort belle le soleil chaud et brillant inondait la campagne. On aurait dit un beau jour du mois de mai, quand sur le soir une étendue de nuages blanchâtres vint peu à peu surcharger l'atmosphère.

A minuit et demi, la neige commençait à tomber, mais fine, légère, sans intensité. Les habitants de Nîmes peu habitués à de semblables revirements de température, furent surpris à leur réveil de pouvoir mesurer sur les toits et dans les rues une hauteur de 31 cm. On dit que depuis le cruel hiver de 1793, c'est-à-dire depuis un demi-siècle, la neige n'était pas tombée aussi abondamment sur la région.

Courrier du Gard du 12 mars 1847

Mardi dernier 9 courant, à 9 h. 35 du soir, un météore lumineux a parcouru le ciel dans la direction d'est en ouest. Après avoir accompli une longue courbe et laissé derrière lui une espèce de vapeur, il a fait explosion en projetant une lumière vive et blanche qui a soudainement illuminé tout le ciel et dont les clartés ont jeté jusque sur les monuments et les maisons de Nîmes. Les personnes qui ont observé la course de ce météore sur l'Esplanade et dans la direction du chemin de Montpellier, ont remarqué l'éclat particulier et merveilleux qui a été projeté par ce corps lumineux au moment de son explosion.

Le Courrier du Gard du 26 mars 1847

Le Rhône se trouve en ce moment très peu élevé et presque à l'étiage. Les bateaux à vapeur qui passaient il y a plusieurs jours devant Beaucaire avec des chargements de 250.000 kilogrammes sont réduits aujourd'hui à ne porter qu'un chargement de moitié. Ils ont de la peine à remonter. L'abondance des transports de céréales a fait fermer plusieurs entreprises de bateaux à fond plat qui sont tirés par des bœufs ou des chevaux.

Gazette du Bas-Languedoc du 11 avril 1847

Le Rhône s'étant rapidement élevé par suite des dernières pluies, la navigation ne sera pas entravée, au moins pendant quelques temps, par les basses eaux, ce qui permettra de transporter facilement dans l'intérieur du pays la grande quantité de céréales étrangères et de farine entreposées à Arles.

Gazette du Bas-Languedoc du 21 novembre 1847

Le vent de nord-ouest, qui a été très violent dans la journée d'avant-hier, a beaucoup contrarié la marche des trains allant de Montpellier à Nîmes. Le convoi de midi a mis deux heures pour arriver jusqu'à la station de St-Aunès. A Beaucaire, le pont était si fort ébranlé par le vent, que par crainte de voir se renouveler l'accident d'il y a quatre ans, on a dû interrompre la circulation.

Le Courrier du Gard du 25 janvier 1848

La violence du vent a été telle à Beaucaire dans la journée du 23 courant qu'on a été obligé d'interdire le passage du pont ; c'est le lendemain matin à 6 h., que la liberté du passage a été rendue au public. Le Rhône est entièrement pris du côté de Tarascon, des glaçons amoncelés interrompent le cours du fleuve. On craint qu'au moment du dégel, la construction du pont de service pour le viaduc ne soit emporté par les glaces.

Le Messenger du 10 Mars 1850

Le 9 mars, vers 4 heures, une bourrasque de neige qui a duré plusieurs heures, a couvert d'un immense linceul blanc la ville de Nîmes. On signale ce matin, une grande quantité de neige à Alais, au Vigan, à La Grand Combe. Cette recrudescence de froid ne nous dit rien de bon pour la vigne. Il est très probable que l'on aura à se plaindre dans nos campagnes des gelées tardives. Les arbres fruitiers dont quelques uns sont en pleine floraison souffrent énormément de cette température tout à fait anormale.

Gazette du Bas-Languedoc du 9 juillet 1850

L'intensité de la chaleur est si forte depuis quelques jours dans le midi, qu'un homme, une jeune fille et une dame âgée sont tombés morts dans les champs, les deux premiers à Tarascon, la troisième à Beaucaire.

Histoire de Condrieu en 1850

L'Aigle 5 et le Jupiter se trouvaient près de Beaucaire. Le premier avait pour patron Louis Viallet, dit Cotzio, le second Jacques Guy. Les patrons savaient bien manoeuvrer leur bateau, et rendirent d'importants services. S'étant dirigés vers le mas Sougent à une lieue et demi de Beaucaire, pendant deux jours et deux nuits ils voguèrent avec des chaloupes pour sauver les inondés. Dans la campagne pour se faire entendre ils tiraient par intervalles des coups de fusil. On est enfin parvenu à réunir 180 malheureux dans les bateaux. Personne ne périt, mais les patrons coururent de grands risques. Le maire de Beaucaire a obtenu pour les capitaines des médailles d'argent.

Si nous avons cité les noms de ces hommes courageux qui ont bravé la pluie, les orages et le Rhône en fureur, nous devons aussi, parmi eux placer le brave Berthillot, facteur, qui n'a jamais interrompu le service des dépêches, quoique les routes fussent interceptées par les eaux. Comme il ne pouvait avoir de bateau avec lui, il prenait un cheval qui, souvent était obligé de nager et Berthillot se tenait sur son dos comme il pouvait, et ce n'était pas sans courir souvent de grands dangers. On faisait à cet homme de grandes promesses, et il n'a gagné, par son dévouement, que des douleurs de rhumatisme qui pendant longtemps l'on fait souffrir.

Lou Papet

Mandieulen

COURSES DE TAUREAUX

L'Echo du Midi
du 12 juin 1846

Les courses de taureaux qui ont lieu presque chaque dimanche dans différentes communes du département, ont été signalées avant-hier à Gallargues et à Milhaud par deux accidents bien déplorables. Un jeune homme, atteint à Gallargues par un taureau a eu la cuisse droite littéralement perforée ; celui qui l'a été à Milhaud, l'est encore plus dangereusement, la corne ayant traversé sous l'aisselle et pénétrée d'au moins 10 cm. dans l'intérieur du corps. Ce malheureux jeune homme, d'après ce que nous avons appris plus tard, a été transporté à l'hospice où lui on été prodigué tous les soins que réclamait son état. Deux côtes ont été enfoncées ; la blessure est dangereuse, mais on espère encore lui sauver la vie.

Il serait temps que l'autorité jugea convenable de proscrire les courses de taureaux, ce spectacle sauvage si en désaccord avec notre civilisation actuelle.

Gazette du Bas-Languedoc
du 10 juin 1847

Dimanche dernier, un événement déplorable a eu lieu à Caissargues. Un malheureux jeune homme nommé Hippolyte Martin, garçon limonadier, a été tué par un taureau qui, saisi par une fureur subite, l'a poursuivi, l'a atteint avant qu'il ait pu trouver un abri, et lui a plongé sa corne entière dans le flanc. Une heure après, la victime de cet accident expirait au milieu des plus cruelles douleurs. Jusques à quand souffrira-t-on que l'effusion du sang demeure une tradition détestable dans les jeux et les fêtes de nos populations ? Il y a six ou sept ans, un arrêté préfectoral avait été pris qui interdisait dans tout le département les courses de taureaux ; cet arrêté approuvé par l'administration supérieure avait reçu en outre la plus haute de toutes les sanctions, celle de l'opinion publique. Mais si l'arrêté subsiste pourquoi ne l'exécuterait-on pas ? Certains soutiennent que dans certaines communes on aurait exigé la concession des courses pour bien voter.

De graves désordres ont eu lieu devant l'église St-Paul, paroisse de la victime, à l'occasion des funérailles du malheureux Hippolyte Martin. Quelques personnes étrangères à la cité, animées de nous ne savons quel esprit et pour donner plus d'éclat aux funérailles, se sont opposées de vive force à la translation du cadavre par le moyen du corbillard et, contrairement aux règlements adoptés par l'autorité municipale, l'ont porté sur leurs épaules jusqu'au cimetière St-Baudile. Le clergé et l'administration des pompes funèbres ont dû céder devant le scandale et l'émeute.

Gazette du Bas-Languedoc
du 15 juin 1847

Le 13 juin, une course de taureaux a eu lieu à Manduel. Un de ces animaux excité par les cris et par les efforts qui se plaisaient à animer sa furie des spectateurs, où il était renfermé, s'est précipité hors de l'enceinte franchissant un amas considérable de fagots qui servaient de clôture à la lice. L'épouvante s'est immédiatement répandue dans le public, certaines personnes en cherchant à fuir sont tombées et ont été foulées aux pieds par leurs voisins. Un gendarme qui avait été placé à l'entrée de la

lice pour en défendre l'approche aux plus impatients, a fait une chute en voulant éviter le taureau, ce malheureux s'est foulé un pied et s'est presque démis l'épaule gauche. On a dû transporter ce militaire à l'hôpital afin de lui faire donner les soins que sa position réclame.

Le Courrier du Gard
du 16 mai 1848

Notre population qui aime tant le spectacle des courses de taureaux, a vu enfin combler un de ses vœux les plus chers grâce à la République, la prohibition des courses de taureaux a été levée, et notre vieil amphithéâtre a reçu dimanche les nombreux spectateurs qui, malgré le soleil ardent et la chaleur étouffante venaient assister à une ferrade et une course de taureaux. L'empressement des nimois avait un motif plus noble que celui de la curiosité. Les pauvres doivent profiter du bénéfice de cette représentation, qui nous nous en félicitons, n'a amené aucun fait regrettable. L'incident le plus grave a été la chute de deux individus, un peu foulés par l'un des taureaux, et il n'a soulevé que des éclats de rire lorsqu'on a vu les deux victimes se relever et s'enfuir à toutes jambes.

Nous avons remarqué, parmi les spectateurs notre nouveau préfet qui a voulu sans doute connaître l'amusement favori de ses administrés, M. le Général de Lussy, M. le Maire et d'autres fonctionnaires. Puissent les autres représentations ne pas donner lieu à quelques catastrophes qui feraient revivre la prohibition.

Le Courrier du Gard
du 15 août 1848

Une agitation assez vive s'est fait remarquer dans la nuit du samedi au dimanche au quartier de la cité Foulc, à l'occasion de l'arrivée des taureaux amenés à Nîmes pour prendre part à la ferrade qui eut lieu dans les arènes.

Un grand nombre de jeunes gens s'étaient donné rendez-vous au chemin de St-Gilles pour accueillir, selon l'usage, les noirs enfants de la Camargue. La troupe était arrivée sur la place des arènes, plusieurs individus se sont jetés à la rencontre des taureaux en poussant de grands cris et en lançant des tabourets dans les jambes des premières bêtes. L'épouvante ne tarda pas à se mettre parmi les pauvres bêtes qui s'élancèrent dans toutes les directions. Les gardians ne parvinrent à les réunir qu'après de longs efforts et avec beaucoup de peine et de temps. On dit même que l'un d'eux a été blessé au genou par une grosse pierre lancée contre les taureaux. Il serait à désirer que l'autorité prit des mesures pour empêcher ces désordres nocturnes qui troublent la tranquillité d'un quartier paisible. Ne pourrait-on pas, par exemple, faire conduire les taureaux dans une enceinte mobile à claires voies, fixée sur une charrette, à l'avant et à la tête de la bande, pour les empêcher de se dérober à leurs gardians ? Ce moyen simple et facile préviendrait toute fuite et mettrait les pauvres bêtes à l'abri des mauvais traitements auxquels elles sont soumises dès leur arrivée aux portes de Nîmes.

La ferrade a été assez monotone ; les spectateurs paraissaient se plaindre du peu de vigueur des sujets qui leur étaient présentés ; les hourras et les pierres tombaient sur la tête des taureaux. Ce moyen d'excitation produisait un effet contraire et les innocents acteurs de ce

drame en plein vent, cherchaient plutôt à s'échapper par toutes les issues que de tenir la tête à l'orage.

Le Courrier du Gard
du 1er mai 1849

Dimanche dernier, la course de taureaux donnée en spectacle au public, dans les arènes, a été l'occasion de scènes de révolte contre l'autorité et de dévastations qu'on ne saurait trop sévèrement blâmer. Nous avons plus d'une fois exprimé notre opinion sur ce genre de divertissement populaire. Ce spectacle indigne d'hommes civilisés, devrait être prosrit à tout jamais. L'autorité a cru devoir le permettre.

Mais que dire d'une foule se ruant sur les grilles, les ébranlant, les arrachant de leurs gonds pour entrer sans payer ? On nous assure que les entrepreneurs avaient fait fermer toutes les portes de crainte d'envahissement et que quelques personnes munies de billets ne pouvant entrer avaient excité elles-mêmes les démolisseurs. Nous ne savons trop sur qui doit retomber la responsabilité des désordres que nous déplorons. Tout ce que nous voulons faire ressortir, c'est qu'ils accusent un grand esprit de révolte contre toute règle, toute loi et, disons le, toute justice.

Le Courrier du Gard
du 25 juin 1849

La course de taureaux, donnée hier en représentation aux arènes, a été d'une monotonie désespérante. C'est toujours le même spectacle fastidieux : une troupe de jeunes gens qui s'exerce à la férocité envers un animal dont elle se tient éloignée pour lui jeter des pierres. Si cela continue , on démolira l'amphithéâtre. On nous a fait espérer que ce serait la dernière course, puisse-t-on dire vrai ? La foule a encore enfoncé une des portes en fer de l'édifice : où s'arrêtera cette fureur de destruction ?

Gazette du Bas Languedoc
du 8 juillet 1850

Dans son audience du 4 juillet dernier, le tribunal correctionnel de Nîmes a condamné à 6 jours d'emprisonnement et 15 francs d'amende et aux frais, le sieur Touzellier, organisateur d'une course de taureaux à Générac contrairement à un arrêté préfectoral. On sait que cette course avait été signalée par un terrible accident.

FÊTES ET JEUX

Gazette du Bas-Languedoc
du 3 juin 1846

Les fêtes de Pentecôte se sont célébrées à Nîmes avec toute la solennité accoutumée. Après les services religieux du dimanche et du lundi sur tous les points de la campagne, dans toutes les guinguettes et les mazets voisins où l'attirait le plaisir de faire diversion aux habitudes journalières de la ville et de respirer à pleins poumons l'air pur des champs. A la Tour-de-l'Evêque seulement, et sans exagération aucune, on comptait dix mille personnes. Les bals, les danses champêtres et les mille divertissements auxquels se livraient les jeunes gens et les jeunes filles offraient l'aspect le plus animé.

D'autre part les courses de taureaux de Milhaud avaient réuni un grand nombre de spectateurs qui, contrariés le soir par le retard du convoi spécial promis par les bulletins d'annonce distribués par les entrepreneurs des courses (convoi que l'administrateur du chemin de fer n'avait pu leur assurer à cause des départs extraordinaires occasionnés par

la foire de Lunel) témoignèrent assez leur mécontentement par des cris et des huées qui n'eurent toutefois aucune suite sérieuse. L'employé Barry fit à cette occasion preuve de beaucoup de fermeté ; ses paroles conciliantes apaisèrent l'effervescence et sa résistance courageuse sauva d'un danger imminent une femme et un jeune enfant que les flots de la multitude avaient renversés à ses pieds et qui couraient grand risque d'être foulés et écrasés.

Le Courrier du Gard
du 19 février 1847

Les dernières fêtes du Carnaval se sont passées à Nîmes de la manière la plus tranquille du monde. Bien que le temps fût des plus beaux et invitât naturellement aux divertissements du mardi gras, à peine si quelques masques rares et passablement déguenillés paraissaient de temps à autre sur les boulevards à travers une foule épaisse de promeneurs qui semblait se recréer bien plus à la vue d'un soleil printanier qu'à celles des mascarades de quelques gamins.

Mais en revanche, si le mardi gras a été fort fêté à la ville, le jour des cendres a été un jour d'émigration complète et nous n'exagérons pas en affirmant qu'au moins 25.000 personnes étaient éparpillées dans les environs de Nîmes, où elles encombraient toutes les guinguettes et tous les mazets. Deux convois du chemin de fer avaient transporté à St-Césaire un grand nombre de citadins ; un plus grand nombre encore s'y étaient rendu à pied, et l'on n'évalue pas à moins de 10.000 le chiffre de la population qui se pressait dans les rues tortueuses du hameau et qui dansait sur les aires aux sons des hautbois, des tambours et des violons.

D'un autre côté 5 ou 6.000 personnes s'étaient données rendez-vous à la Tour-de-l'Evêque ; enfin, à chaque pas dans la plaine ce n'était que jeux, danses, bals improvisés, etc ; pas une place n'était inoccupée, les cris de joie retentissaient, se croisaient de toutes parts, et ce que nous aimons surtout à signaler c'est que l'ordre public n'a pas été troublé un seul instant dans des réunions aussi nombreuses. Nous ajouterons que cette émigration presque complète de la population nimoise a été doublement profitable, puisque elle a servi à acquérir la preuve de la prospérité remarquable de nos campagnes. Les apparences de récoltes sont très satisfaisantes : les blés se montrent très avancés et pour peu que le temps continue à être favorable on doit s'attendre à une abondante moisson.

Gazette du Bas-Languedoc
du 6 mai 1847

A Nîmes, si les acclamations populaires n'ont pas troublé le sommeil des bons citoyens dans la soirée du 1er mai, en revanche, selon l'usage, MM. les artificiers dynastiques* s'en sont donné à coeur joie. De toutes parts nous avons entendu se manifester les plaintes les plus vives et les plus légitimes sur les déplorables scandales dont la police se montre, deux fois par an, la véritable complice.

Nous le disons hautement, nous ne comprenons pas comment l'administration permet au premier venu de lancer fusées, serpenteaux, etc. à la figure des paisibles promeneurs. Les femmes et les enfants sont spécialement le but de ces inconvenantes et dangereuses plaisanteries et leurs cris, leurs effrois ne font qu'augmenter l'ardeur des héros de la soirée.

La police a assisté cependant, impassible à ces scènes de désordre que son premier devoir, serait de sévèrement réprimer.

Le Messenger
du 13 juillet 1848

A Nîmes, la fête « dite Nationale » s'annonce déjà bruyamment par des coups de pistolet, des éclats d'armes à feu, de pétards, bombes etc, qui assourdissent les habitants et peuvent blesser sur la voie publique une foule de personnes. Au lieu d'empêcher ces divertissement dangereux, la police ferme les yeux et les tolère malgré un arrêté municipal antérieur faisant défense de tirer des pièces d'artifices dans les rues, sur les places et les boulevards.

OUVERTURE DU JEU DE MAIL

Gazette du Bas-Languedoc
du 21 décembre 1849

Le Maire de la ville de Nîmes, après avoir pris l'avis de la commission de la police rurale ARRÊTE :

Art . 1 L'exercice du jeu de mail est autorisé dans les chemins vicinaux dépendants du territoire de la commune de Nîmes, à dater du 20 décembre 1849 jusqu'au 1er mars 1850.

Art. 2 L'autorisation de jouer au mail dans les chemins vicinaux, n'entraîne pas pour les joueurs le droit d'entrer dans les propriétés closes situées le long des dits chemins. Cette introduction qui est une violation flagrante du droit de propriété est rigoureusement interdite sous quelque prétexte que ce soit.

Art. 3 Les gardes champêtres sont chargés de constater les infractions au présent arrêté qui seront poursuivies devant les tribunaux compétents.

Fait à l'Hôtel de Ville Nîmes le 18 décembre 1849

Le Maire de Nîmes
Ph. EYSSETTE

(NDLR : Le jeu du Mail est un ancien jeu sportif francais où l'on frappe une balle au sol avec un maillet)

Le Messenger
du 23 octobre 1849

La fête relative à l'inauguration des nouvelles halles de Nîmes est définitivement fixée au samedi 8 et dimanche 9 novembre. Il y aura probablement kermesse, concert et bal. Les diverses commissions chargées de cette organisation fonctionnent depuis quelques jours

Gazette du Bas-Languedoc
du 23 Février 1850

L'anniversaire de la Révolution de février sera célébré à Nîmes le dimanche 24 février. Des services religieux et d'action de grâce seront célébrés à 11 h. du matin dans la Cathédrale, dans le Grand Temple protestant et dans le Temple israélite.

Une salve de 21 coups de canon sera tirée par l'artillerie de la garde nationale sur la place de l'Esplanade durant la célébration des offices religieux.

A Midi, M. le Préfet distribuera dans la grande salle de l'Hôtel de Ville les médailles et mentions honorables décernées par M. le Président de la République à MM. les Exposants du Gard.

L'anniversaire du 24 février sera célébré, comme l'an dernier, avec calme, dignité et patriotisme. L'ordre public peut seul assurer les progrès de la civilisation et les conquêtes de la liberté.

Le Maire de Nîmes
F. VIDAL, adjoint

ARRÊTÉS NATIONAUX

Le 24 février 1848, le Gouvernement provisoire décrète :

Les Tuileries serviront désormais d'asile aux invalides du travail.

Les fonctionnaires de l'ordre civil, militaire, judiciaire, et administratif sont déliés de leur serment.

Tous les détenus politiques sont mis en liberté.

A garantir du travail à tous les citoyens.

Les enfants des citoyens morts en combattant sont adoptés par la patrie.

Le 26 février 1848, le Gouvernement arrête :

La royauté, sous quelle forme que ce soit est abolie.

Plus de légitimisme, plus de bonapartisme, pas de régence.

La République est proclamée.

Le peuple est uni.

Conservons avec respect ce vieux drapeau républicain dont les trois couleurs ont fait avec nos pères, le tour du monde.

Le Gouvernement décrète l'établissement immédiat d'ateliers nationaux

La peine de mort est abolie en matière politique, ce vœu sera soumis à la ratification définitive de l'Assemblée nationale.

Le clergé est tenu à modifier à l'ancienne formule de prière par les mots : Domine, salvam fac Rempublicam.

La journée de travail est diminuée d'une heure. Pour Paris, elle passe de 11 heures à 10. Pour la province elle passe de 12 heures à 11 .

Le travail dans les prisons est suspendu.

A partir du 1er janvier1849, l'impôt sur le sel est aboli.

ELECTION

du Président de la République

Ministère de l'Intérieur

du 2 novembre 1848

L'Assemblée nationale vient de fixer au 10 Novembre l'élection du président de la République ; la France est appelée pour la seconde fois à se prononcer sur la constitution de l'un des grands pouvoirs de l'État. Ces élections se dérouleront au chef-lieu de canton ouvertes aux hommes ayant atteint l'âge de 21 ans dans l'année.

Le président de la République exercera une influence considérable sur les destinées du pays, c'est lui qui, par toutes les branches de l'administration est en communication avec chaque droit, chaque intérêt, sur toutes parties du territoire ; il influe sur la bonne dispensation de la justice par le caractère et la science des juges qu'il choisit ; il dispose de toutes les forces armées de la République, il représente la France auprès des autres nations.

Aujourd'hui, des circonstances spéciales lui donnent une autre importance. La République est fondée depuis huit mois, mais par de douloureuses nécessités, elle a froissé des intérêts et blessé des convictions. Elle rencontre des adversaires qui cherchent à lui créer des entraves, des ennemis qui aspirent à la renverser pour lui substituer une dictature violente et démagogique, soit par une des formes de gouvernement monarchique qui, depuis cinquante ans, ont tour à tour prouvé leur impuissance à gouverner le pays.

Le peuple se doit à combattre un ennemi : l'insouciance des électeurs, ceux qu'une fatale indifférence tient éloignés du scrutin qu'ils sont coupables envers la société, envers eux-mêmes .

DES BANQUETS...

A cette époque, on ne peut plus troublée, les réunions politiques furent interdites alors s'organisèrent des banquets... politiques !

Le Journal des débats du 10 Novembre 1848

Le second banquet démocratique a eu lieu le dimanche 5 novembre. Dès le matin avait paru une proclamation qui interdisait les attroupements et le déploiement de bannières. A midi 700 personnes se sont réunies en lieu placé hors de la ville. Une foule immense attirée par le beau temps bien plus que par aucune sympathie politique, couvrait les environs. Il y a eu un maigre repas et de gros discours. Au retour et à l'arrivée devant Nîmes, la réunion a mis ses drapeaux en poche, et l'on s'est séparé sans bruit.

La Révolution démocratique et sociale du 1er avril 1849.

Un banquet électoral a eu lieu le dimanche 25 mars dans la commune de Comps. Plus de 1000 convives y étaient réunis. Beaucaire et d'autres villes avoisinantes avaient envoyé leurs délégués. Plusieurs toasts ont été portés, nous citerons ceux « *A la république démocratique et sociale. A Ledru-Rollin* » par le citoyen H. Crinquier de Beaucaire. Les convives se sont dispersés dans le plus grand calme et en chantant des refrains patriotiques.

Le Courrier français du 7 novembre 1848

Nîmes a eu son banquet socialiste ; le préfet informé que des emblèmes séditioneux* avaient défiguré le drapeau de la République, avait donné les ordres les plus formels pour que le cortège ne pût rentrer dans la ville en étalant cette audacieuse violation de la loi. Accompagné du maire il s'était porté à la plate forme de la Fontaine et dès que la colonne de socialistes parut, il y a fait barrer le passage par la force armée et a fait sommer les porteurs de drapeaux à en arracher sur-le-champ les bonnets rouges et les inscriptions illégales. Les gendarmes et la troupe de ligne ont cherché à s'emparer des drapeaux, qui ont été déchirés ou jetés dans le canal de la Fontaine. Dans la lutte, un gendarme a blessé une personne. Le préfet M. Chanal a montré un sang-froid et une fermeté admirables.

Gazette du Bas-Languedoc du 4 juin 1850

Au mois de mars 1849, une réunion de citoyens connus sous le nom de cercle de la Concorde, sollicitait l'autorisation de se réunir. Cette réunion devait être non publique et non politique ; ce qui n'empêchait pas que tous ses membres ne fissent profession des opinions légitimistes les plus ardentes. Aux approches du 6 janvier, jour des Rois, ils résolurent d'organiser un banquet, et le maire ne crut pas devoir leur refuser cette autorisation.

LOU PAPET

Mandieu

APPEL

AUX RICHES

RICHES,

ne redoutez rien du peuple. Vous le savez déjà, le peuple a été ce qu'il est toujours, grand après la victoire, toujours plein d'honneur. A toutes portes du palais des Tuileries, des hommes pauvrement vêtus, mais riches de cœur, se plaçaient spontanément et fouillaient toutes les personnes pour s'assurer que rien n'était volé de ce qui appartient au domaine national. Les gardes nationaux seuls étaient exemptés de cette fouille.

Et l'on peut craindre les excès de ce bon et noble peuple ! Non, il tiendra à honneur d'opposer sa pureté aux exemples scandaleux qui lui ont été donnés par des grands.

RICHES,

venez donc spontanément au secours du pauvre peuple. Les travaux sont arrêtés depuis plusieurs jours ; hâtez-vous de donner du travail au peuple. Ces braves gens vont se trouver dans la gêne et les privations.

RICHES,

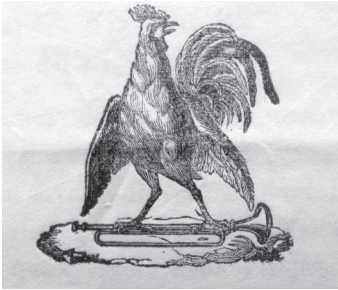
dévouez-vous pour vos frères.

RICHES,

apportez vos secours, faites des sacrifices, afin que le peuple affamé ne soit pas poussé, par le besoin, à de cruelles extrémités.

RICHES,

venez au secours du peuple, portez vos offrandes au gouvernement provisoire . Vos coeurs sont généreux ; il n'y aura pas de guerre civile en France.



INSIGNES DE

LA REPUBLIQUE

Ministère de l'Intérieur

le 7 mars 1848

Le gouvernement provisoire arrête :

Art. 1 – Le pavillon ainsi que le drapeau national sont rétablis tels qu'ils ont été fixés par le décret de la Convention nationale du 7 pluviôse an II, sur les dessins du peintre David.

Art. 2 – En conséquence, les trois couleurs nationales, disposées en trois bandes égales, seront à l'avenir rangées dans l'ordre suivant : le bleu attaché à la hampe, le blanc au milieu, le rouge flottant à l'extrémité. Il sera fait une première commande de 100.000 écharpes et 43.000 drapeaux à la fabrique de Lyon.

Ministère de l'Intérieur

le 23 novembre 1848

Par décret du 14 octobre, les drapeaux fabriqués à Lyon, seront distribués gratuitement aux communes qui en feront la demande. Il n'est pas destiné à être placé au-dessus de la porte de la maison commune, mais doit être présent dans toutes les solennités publiques. Quant aux écharpes pour les maires et les adjoints, elles ne sont pas gratuites mais coûtent entre 20 et 25 francs. Ces sommes constituent un devoir de s'associer par cette offrande aux sacrifices qu'a fait le Trésor pour venir en aide à l'industrie de la seconde ville de la République.

ARRÊTÉS DU COMMISSAIRE

DU GOUVERNEMENT

AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS

Nous Commissaire extraordinaire du Gouvernement, En vertu des pouvoirs qui nous sont délégués, Considérant qu'il est urgent de prendre, relativement aux échéances commerciales, une mesure désirée par le commerce tout entier,

Nous Commissaire extraordinaire du Gouvernement dans le Gard, en vertu des pouvoirs qui nous ont été donnés,

ARRETONS :

Art. 1er - Toutes inscriptions et emblèmes rappelant les titres de la royauté, placés sur les établissements publics ou privés, dans le département du Gard, seront enlevés.

Art. 2 - Expéditions du présent seront adressés à MM. les Sous-Préfets et Maires pour en assurer l'exécution.

Nîmes le 29 février 1848

Emile TEULON

AUX CONTRIBUABLES

Qu'on le sache bien, il est de la plus haute importance que toutes les contributions, sans aucune exception soient payées avec exactitude. L'ordre existe partout ; le commerce et l'industrie reprennent leurs activités, les ouvriers travaillent, la confiance s'établit ; il y a pour tous les contribuables un devoir impérieux, c'est de payer l'impôt. Les mauvais Citoyens sont ceux qui n'y mettraient pas le vif empressement.

Ainsi seront assurés, et la tranquillité publique et l'exécution des grands travaux ordonnés par le Gouvernement.

Nîmes le 2 mars 1848

Le Commissaire extraordinaire du Gouvernement

Emile TEULON

PROCLAMATION DE L'AUTORITÉ MILITAIRE

HABITANTS DE NIMES,HABITANTS DE NIMES,

Un arrêté du Citoyen Commissaire du Gouvernement dans le département du Gard met la ville en état de siège.

Des faits déplorables ont eu lieu : l'autorité judiciaire informe sur ces malheureux événements.

Investi du pouvoir extraordinaire, j'en userai avec fermeté et énergie pour le maintien de l'ordre.

Les personnes qui seront trouvées armées sur la voie publique seront arrêtées et traduites devant les tribunaux.

Il est défendu d'établir des postes, de faire des patrouilles, la garde nationale et les troupes de garnison devant seules exécuter les mesures nécessaires pour empêcher le désordre.

Tous les attroupements et les réunions, même de cinq personnes sont défendus et seront dissipés par la troupe.

Le Général compte sur le patriotisme et le dévouement à la République des habitants de Nîmes pour espérer que l'ordre et la tranquillité publique soient promptement rétablis.

Nîmes, le 28 avril 1848

Le Général commandant le département du Gard

De LUSSY

ENCORE

DES BANQUETS !

La Révolution Démocratique et Sociale 1er avril 1848

Un banquet démocratique a eu lieu le 25 mars dernier dans la commune de Comps, village situé non loin de Beaucaire. Le but de cette manifestation était de familiariser les habitants des campagnes avec les doctrines républicaines socialistes et de les arracher à l'influence des grands propriétaires et des curés. Mille citoyens se rendirent à cet appel et le banquet se passa dans le plus grand calme, malgré les menées de l'autorité qui déploya un grand appareil de force dans la commune. Deux brigades de gendarmerie, les deux commissaires de police et par dessus le marché, le commissaire central de Nîmes se transportèrent sur les lieux, absolument comme s'il ce fût agi d'une manifestation séditieuse. Un sous-officier assistait à ce banquet et à son retour à Beaucaire, il fut consigné à la caserne. Est-ce donc un crime que de s'asseoir à un banquet républicain pour les soldats de notre brave armée ? Et cependant, au même moment, l'autorité militaire trouve bien que certains officiers de la caserne de Beaucaire fréquentent assidûment le cercle de l'Union qui est exclusivement composé de légitimistes. Ainsi un gouvernement républicain tolère pour les officiers les conspirations légitimistes et sévit contre les sous-officiers qui fréquentent des républicains.

Gazette du Bas-Languedoc du 14 juin 1849

Bon appétit : MM. les Socialistes se remettent à l'oeuvre. Les restaurateurs préparez la salade, le veau froid et le reste.

Hier on dînait à Vauvert, dimanche on dînera à Pascalet (station de Vergèze).

Si nous en jugeons par le pompeux récit du banquet de Vauvert, le banquet de Pascalet ne peut manquer de satisfaire ses convives.

A Vauvert, les commissaires n'avaient rien oublié, rien pas même « les jeunes filles si gracieusement parées qui excitaient de leur sourire l'enthousiasme (et l'appétit) des convives. » Il manquait bien les taureaux, mais il y avait les jeunes filles et l'enthousiasme des convives était suffisamment excité.

Combien payait-on à Vauvert ? Le Républicain ne le dit pas, mais en regard de tant de plaisir, peut-on compter !

Chez Pascalet, le prix est fixé à l'avance ; 70 centimes (quatorze sous, vieux style).

Un banquet Fraternel, Démocratique et Social pour 14 sous, c'est le triomphe du bon marché et n'oublions pas « qu'au lieu du citoyen Oscar Gervais, ce sera le Citoyen Oriol, ex-détenu politique qui présidera le banquet. »

Boum ! Boum ! Prenez vos places ; on ne paye qu'en rentrant.

Et « Vive la République démocratique et sociale ! »